

# AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

OPCVM de droit français

RAPPORT ANNUEL - OCTOBRE 2024

Société de Gestion  
**Amundi Asset Management**

Sous délégué de gestion comptable en titre  
**Caceis Fund Administration France**

Dépositaire  
**CACEIS BANK**

Commissaire aux Comptes  
**PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT**

# OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

## Sommaire

	Pages
<b>Compte rendu d'activité</b>	<b>3</b>
<b>Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue</b>	<b>20</b>
<b>Informations spécifiques</b>	<b>21</b>
<b>Informations réglementaires</b>	<b>22</b>
<b>Certification du Commissaire aux comptes</b>	<b>29</b>
<b>Comptes annuels</b>	<b>34</b>
Bilan Actif	35
Bilan Passif	36
Compte de résultat	37
<b>Annexes aux comptes annuels</b>	<b>39</b>
Informations générales	40
Evolution des capitaux propres et passifs de financement	48
Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés	52
Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat	58
Inventaire des actifs et passifs	70
<b>Annexe(s)</b>	<b>114</b>
Caractéristiques de l'OPC	115
Information SFDR	130

## Compte rendu d'activité

Novembre 2023

Secteur Immobilier : Le secteur de l'immobilier est un des secteurs essentiels de la transition énergétique, au même titre que l'énergie et les transports. La consommation d'énergie dans les bâtiments contribue pour plus de 17,5% aux émissions mondiales de gaz à effet de serre, et leur construction est un facteur clé de la demande d'acier et de ciment, qui ensemble sont responsables de 10,2% des émissions. Pour les entreprises de l'immobilier, l'enjeu de la décarbonation est essentiel et triple. Premièrement, elle s'inscrit dans une approche engagée, afin de se mettre au diapason de l'urgence de la lutte face au réchauffement climatique. Deuxièmement, elle permet de mieux s'adapter à une évolution des activités et des marchés, pour lesquels la valeur verte prendra de l'importance et la non-décarbonation deviendra un risque tangible pour la pérennité économique. Troisièmement, la mise en conformité vis-à-vis des normes et lois de plus en plus ambitieuses sur le plan climatique, comme la RE 2020 en France ou la Taxonomie verte européenne pour l'UE, va devenir un enjeu de plus en plus important. A tous ces arguments s'ajoute l'inertie spécifique au secteur et la prépondérance du stock de bâtiments existants, à mettre en regard de risques futurs accrus, qui rendent les outils de planification et d'anticipation particulièrement pertinents pour ce secteur d'activité. L'Accord de Paris en 2015 a vocation à s'appliquer à l'échelle internationale et se veut donc commun à tous les Etats et toutes les entreprises. Néanmoins, les différents secteurs et pays connaissent des situations de développement et d'émissions différentes, avec des potentiels très variés d'évolution. C'est dans ce cadre qu'apparaît la nécessité pour l'ensemble des acteurs, institutionnels comme privés, de développer des trajectoires 1.5°C qui leur sont spécifiques, c'est-à-dire des plans stratégiques à court, moyen et long terme pour réduire leurs émissions et se placer dans le sillage des objectifs internationaux. Dans ce contexte, nous voyons de plus en plus d'initiatives lancées par les acteurs du secteur pour améliorer leur impact sur l'environnement. Ainsi, ICADE a lancé, 10 ans après avoir signé la première annexe environnementale au bail commercial, un «Bail Engagé Climat» pour s'attaquer aux émissions du scope 3, le plus compliqué à appréhender par les sociétés immobilières. Aligné sur les objectifs de l'Accord de Paris et en conformité avec le dispositif Eco-énergie tertiaire, le Bail Engagé Climat d'Icade fournit un cadre permettant de rendre compte de la performance environnementale du bâti, d'organiser la réduction de l'impact et de contribuer au développement de puits carbone labélisés Bas Carbone (label français) pour des immeubles « zéro émission nette » (bâti et usage). Il s'inscrit dans la stratégie bas carbone d'Icade, renforcée en 2022, et contribuera positivement aux stratégies bas-carbone des premières entreprises signataires à savoir : Technip Energies, CVE, Rouchon Paris, ainsi qu'un acteur leader du secteur de l'assurance. Les grands principes de ce bail sont les suivants : - Engageant : il constitue un engagement clair et sans équivoque d'un propriétaire et d'un occupant pour ouvrir ensemble pour la recherche du moindre impact environnemental. - Partenarial : il implique un dialogue continu et constructif entre bailleur et preneur ; - Evolutif : il vise des actions sur le climat mais aussi des actions communes en faveur de l'économie circulaire, la biodiversité, le territoire, ou encore les mobilités douces. - Piloté : grâce à un indice dédié comme instrument de mesure pour valider la performance environnementale globale, mis au point avec les équipes de Carbone 4 et aligné sur la Net Zéro Initiative. Ce bail est plus ambitieux que les baux verts développés jusqu'à présent qui reposent la plupart du temps sur la base du volontariat et sont sans réel suivi de l'atteinte des objectifs fixés. De son côté Nexity va construire un bâtiment sans chauffage ni air conditionné dans le quartier de La Confluence (Lyon) pour une inauguration prévue en 2025. Baptisé "Essentiel", ce bâtiment (1 950 m<sup>2</sup>) comprendra 23 appartements et maintiendra la température intérieure entre 22 et 26 degrés. Il sera doté d'épais murs de briques, afin d'emmagasiner la chaleur en hiver et, à l'inverse, garder la fraîcheur en été. Quant à la toiture, elle sera constituée des panneaux solaires photovoltaïques. Déjà éprouvé en Autriche et en Suisse, le concept 22-26 de l'agence Baumschlager Eberle Architectes (BEA) a la particularité de n'avoir aucun système de chauffage, de ventilation ou de refroidissement. Le premier bâtiment de ce type a 8 ans et offre un recul suffisant pour évaluer le succès de la démarche mais surtout dans le tertiaire.

Décembre 2023

Produits pour l'industrie du bâtiment : Le secteur des produits pour l'industrie du bâtiment comprend des entreprises qui fournissent de multiples produits, finis ou semi-finis, et services dédiés aux bâtiments. Cela ne comprend pas les matériaux dans leur forme basique (sacs de ciment, sable, béton, plâtre, bandes d'aciers, etc.), qui font partie du secteur « matériaux de construction », ni les entreprises de construction. Ainsi, ce secteur regroupe un large éventail de produits permettant de répondre aux besoins basiques mais multiples d'un bâtiment : chauffage intérieur, chauffage eau, climatisation, ventilation, réfrigération, isolation thermique

# OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

et phonique, toitures, peinture, branchages électriques, éclairage, plomberie/sanitaires, portes/portails, serrures, volets, fenêtres, vidéosurveillance, sécurité incident etc Au-delà des enjeux de bonne gouvernance, notamment d'éthique, et d'une bonne gestion des ressources humaines et des conditions de travail, les enjeux environnementaux sont particulièrement importants pour les produits pour l'industrie du bâtiment. Le secteur peut générer des pressions significatives sur l'environnement (consommation d'énergie, d'eau, et de diverses ressources naturelles pour la fabrication des produits, ainsi que des émissions importantes de gaz à effet de serre, de polluants dans l'air et l'eau, y compris des substances nocives pour la santé ; consommation d'énergie, d'eau, ainsi qu'émissions de gaz à effet de serre lors de l'utilisation de certains produits). L'offre de produits des entreprises de ce secteur doit évoluer pour rester conforme à des normes environnementales et de sécurité de plus en plus strictes. Symétriquement, certaines entreprises de ce secteur peuvent bénéficier d'opportunités liées à la transition écologique des bâtiments (moindre consommation d'eau et d'énergie, meilleure isolation thermique, en favorisant l'écodesign et la circularité de leurs produits). Nous considérons notamment qu'elles peuvent jouer un rôle critique dans la transition bas-carbone des bâtiments, en favorisant les matériaux dont la production est la moins émissive possible (soit en changeant de matériau, soit en favorisant les producteurs les moins émissifs pour un matériau donné), et pour les entreprises construisant les quelques produits qui déterminent les émissions d'un bâtiment (équipements de chauffage intérieur et eau, climatisation, réfrigération, éclairage, isolation thermique), en proposant des alternatives bas-carbones (pompe à chaleur, radiateur électrique, chauffe eau solaire ; climatisation énergétiquement performante et utilisant des gaz réfrigérants avec un effet de serre réduit; revêtement, porte, fenêtre et toiture avec une meilleure isolation thermique, etc). Nous proposons ci-dessous d'analyser les stratégies de deux entreprises européennes au regard de la réduction de l'empreinte environnementale de leurs opérations, ainsi que de la transformation de leur offre vers des produits du bâtiment qui bénéficient de la transition écologique.

Janvier 2024

Utilitaires : Le secteur des services publics, qui englobe des services essentiels comme l'électricité, le gaz et l'eau, navigue dans un paysage riche en risques et opportunités ESG importants. Les scores ESG présentent des variations régionales, l'Europe étant en tête tandis que l'Asie est à la traîne, ce qui accentue les risques associés à la décarbonisation, à la gestion des émissions, à l'élimination des déchets, aux relations avec les communautés, à l'utilisation des ressources et à la gouvernance des produits. L'exposition aux questions ESG peut être attribuée en grande partie à la diversité de la composition de l'actif des entreprises du secteur. Les entreprises de production d'électricité à partir de combustibles fossiles sont généralement les plus exposées, tandis que les services publics de gaz et d'eau sont moins exposés aux risques environnementaux, mais sont confrontés à des défis spécifiques à certains sous-secteurs, tels que la sécurité publique. Les producteurs d'énergie renouvelable, en revanche, ont l'exposition moyenne la plus faible, en raison de leurs risques environnementaux réduits. Le secteur se trouve actuellement dans une phase de transition critique en raison de l'escalade des réglementations nationales et internationales, de la baisse des coûts des énergies renouvelables et de l'augmentation constante de la demande mondiale d'électricité. L'électrification apparaît comme une stratégie clé pour réduire les émissions de GES dans de nombreux secteurs, intensifiant la pression sur l'industrie. Cette transition est encore facilitée par le déploiement compétitif des technologies photovoltaïques et éoliennes, qui devraient représenter 25% du mix énergétique d'ici 2028, selon l'AIE. De plus, dans le cadre des efforts visant à atteindre un scénario « zéro émission » d'ici 2035 pour les économies avancées et d'ici 2040 à l'échelle mondiale, les entreprises de services publics sont confrontées à une pression supplémentaire pour éliminer rapidement le charbon thermique. Cette source d'énergie, qui est l'un des principaux moteurs du changement climatique d'origine humaine, nécessite une action urgente. Les services publics sont également aux prises avec des menaces émergentes telles que les cyberattaques et les impacts physiques du changement climatique, dont la gravité devrait s'aggraver. L'intégration efficace des considérations ESG dans les stratégies commerciales est primordiale pour que les services publics puissent relever ces défis multidimensionnels tout en favorisant la transition énergétique. Cela implique des investissements stratégiques dans les énergies renouvelables, des infrastructures résilientes et de solides initiatives d'engagement communautaire. De plus, des cadres de gouvernance robustes sont essentiels pour se conformer à l'évolution de la réglementation et répondre aux attentes des parties prenantes dans ce paysage dynamique. Energie Baden-Württemberg (EnBW) : Energie Baden-Württemberg (EnBW) : EnBW, le troisième plus grand service public d'Allemagne, joue un rôle central dans l'élaboration du paysage énergétique européen. Avec un portefeuille diversifié englobant la production et la distribution d'énergie, EnBW possède 4,3 gigawatts de centrales électriques au lignite et à la houille, ce qui représente un tiers de sa capacité installée totale. À titre de comparaison, 5,4 GW de capacité renouvelable sont disponibles. EnBW a notamment réorienté stratégiquement son attention vers la production d'énergie renouvelable, en particulier dans l'énergie éolienne, à la suite de la sortie progressive du nucléaire allemand en 2022. En 2023, EnBW a

# OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

accélération sa transition d'un groupe d'énergie conventionnelle à un partenaire d'infrastructures durables. En mars 2023, la société a annoncé son intention d'éliminer complètement la production d'électricité à partir du charbon dès 2028, ce qui représente une accélération notable sur 7 ans. Cette décision ambitieuse dépend du cadre politique du gouvernement allemand et vise à faire progresser la voie d'EnBW vers la neutralité climatique d'ici 2035, ce qui a également permis à l'entreprise de s'aligner sur la validation du scénario 1.5 D par l'organisation SBTi. EnBW vise à réduire ses émissions de carbone de scope 1 et 2 d'environ 50% dès 2027 et d'environ 70% d'ici 2030, par rapport aux niveaux de 2018. De plus, l'entreprise a élargi ses objectifs climatiques pour inclure les émissions de scope 3, principalement liées à l'approvisionnement en gaz et à la combustion chez les clients finaux. Pour atteindre ces objectifs, EnBW a lancé des projets de changement de combustible, en faisant passer la production d'électricité et de chaleur du charbon au gaz naturel dans un premier temps, puis aux gaz verts sans carbone comme l'hydrogène à partir du milieu des années 2030. Malgré ces mesures positives, EnBW manque toujours d'un engagement et d'une stratégie formels pour atteindre des émissions nettes nulles dans tous les domaines. L'amélioration de la transparence en ce qui concerne les plans de démantèlement des actifs charbonniers restants et la garantie d'une transition juste d'un point de vue social plus large sont également considérées comme des domaines à améliorer. ENEL ENEL poursuit activement son engagement en faveur de la neutralité carbone dans tous ses périmètres d'ici 2040, qui a été accéléré d'une décennie en 2021. D'ici 2030, ils visent à réduire considérablement l'intensité carbone, dépassant les objectifs du scénario zéro émission de l'AIE (visant à réduire l'intensité carbone du scope 1 à 0,0828 kg CO2e/kWh, contre 0,138 kg CO2e/kWh dans le scénario Net zéro de l'AIE / in the IEA net zero roadmap. Les objectifs de l'entreprise sont validés par SBTi, ce qui garantit l'alignement avec un scénario de 1,5°C. À la fin de l'année 2022, la capacité installée nette d'ENEL atteignait 89,4 GW, les énergies renouvelables représentant 65,3% de cette capacité. Ils diminuent progressivement leur dépendance au charbon, avec des plans pour l'éliminer complètement d'ici 2027, ce qui les positionne en avance sur leurs pairs de l'industrie. ENEL s'attaque stratégiquement aux centrales à charbon dans différentes régions. En Italie, des discussions sont en cours en vue d'une conversion ou d'un remplacement potentiel par des énergies renouvelables, la centrale de Fusina étant susceptible de passer à la CCGT. En Espagne, les centrales cesseront leurs activités d'ici 2027, sous réserve de l'achèvement du projet du gouvernement espagnol de câbles de transmission sous-marins pour relier les îles au continent. En Amérique latine, les décisions concernant le sort de l'usine de Termozipa seront finalisées d'ici 2027. Avec l'objectif ambitieux d'atteindre 80% de capacité d'énergie renouvelable d'ici 2030 et une production complète d'énergie renouvelable d'ici 2040, ENEL vise également l'élimination progressive du gaz d'ici cette dernière date. Leurs plans complets impliquent des investissements substantiels dans les énergies renouvelables, en mettant l'accent sur l'augmentation de la capacité à 130 GW d'ici 2030 (contre 49 GW en 2020), principalement par le biais de projets solaires. Dans l'ensemble, l'approche d'ENEL en matière de décarbonisation et d'élimination progressive du charbon est robuste et accélérée par rapport à ses pairs de l'industrie, signalant une transition claire et décisive vers l'abandon des combustibles fossiles.

## Février 2024

Ahold Delhaize Ahold Delhaize est un groupe encore récent puisqu'il est né en 2016 de la fusion du néerlandais Ahold et du belge Delhaize. Fortement implanté en Europe, il a la particularité de tirer une partie de son chiffre d'affaires de son implantation aux USA (2 051 magasins aux USA vs 5 608 en Europe[1]). L'entreprise a défini une stratégie ESG et a notamment rapidement adopté des indicateurs ESG dans la rémunération variable des membres du Conseil d'Administration : chiffre d'affaires provenant de produits bons pour la santé et gaspillage alimentaire dans la rémunération à court terme et réduction des émissions de gaz à effet de serre dans la rémunération à long terme. Nous saluons la mise en place d'indicateurs ESG dans la rémunération et nous saluons également l'augmentation du poids de ces indicateurs qui sont passés de 15 à 25% en 2023, indiquant l'importance croissante des sujets ESG dans la stratégie globale de l'entreprise. L'entreprise a défini une stratégie climat et a l'objectif d'être neutre en carbone d'ici 2040 pour ses propres opérations et d'ici 2050 pour l'ensemble de sa chaîne de production. L'entreprise est également certifiée par SBTi pour ses scopes 1 et 2 et en cours de certification pour le scope 3, ce qui est une étape importante et difficile. L'entreprise est volontariste également sur son scope 3 avec une volonté affichée que les fournisseurs représentant 70% de l'empreinte carbone soient certifiés SBTi d'ici à 2025. L'entreprise continue d'affiner sa stratégie ESG avec notamment le développement de deux sujets dont l'importance ne cesse de croître : la biodiversité et le respect des droits humains dans la chaîne de valeur. L'entreprise a fait des progrès importants sur ces deux sujets au cours des derniers 18 mois. L'entreprise ne fait pas l'objet de controverse, ce qui est suffisamment rare dans le secteur pour être noté. Dollar Tree Dollar Tree est une entreprise américaine de grande distribution à bas prix. Elle commercialise des produits de consommation, des vêtements, des articles électroniques et des produits saisonniers. Le groupe compte près de 16 000 magasins aux Etats-Unis. Cette

# OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

entreprise est en cours de structuration de sa stratégie ESG. Comme près de 50% des entreprises américaines pour lesquelles Amundi vote, Dollar Tree n'a pas encore fait le choix d'intégrer des indicateurs ESG dans la rémunération variable des membres du Conseil d'Administration, considérant que cela est encore trop tôt pour eux. Nous avons invité lors de nos derniers entretiens d'engagement à en définir. L'entreprise ne publie pas non plus le taux de turnover de ses effectifs, là aussi comme un certain nombre d'entreprises américaines. L'absence de cette information sera pénalisante pour les entreprises américaines versus les entreprises européennes qui ont l'obligation de publier cet indicateur suite à la Corporate Sustainability Reporting Directive. L'entreprise est en cours de définition de ses indicateurs climat. L'entreprise doit également faire face à d'autres sujets importants : santé-sécurité, conditions de travail et rémunérations et respect des droits humains dans sa chaîne de valeur. Sur le premier sujet qu'est la santé-sécurité, les indicateurs sont relativement bas et des accidents sont à noter, surtout dus à des non-respect des consignes de sécurité (chutes, portes incendie bloquées par des marchandises, etc). L'entreprise est en train de faire un gros travail de structuration afin d'identifier les raisons et de mettre en place les actions correctives, notamment avec la nomination d'un VP Environment & H&S, la mise en place de réunions de travail et de suivi entre les différents acteurs sur ce sujet au sein de l'entreprise (H&S Directors, COO, Supply Chain, HR, CSR, Env, Logistics). Nous apprécions le fait que l'entreprise est consciente des difficultés liées à ce sujet et qu'elle ait décidé d'agir, contrairement à un autre acteur Dollar General qui est encore dans le déni.[1]Rapport annuel 2022

## Mars 2024

Nous sommes au début d'une saison chargée d'assemblées d'actionnaires, en Europe et aux États-Unis. Comme c'est de plus en plus le cas ces dernières années, le climat est un sujet central pour les actionnaires. L'accent a été mis sur les résolutions Say on Climate, qui se divisent en deux parties. La stratégie climatique initiale d'une entreprise aura son mot à dire sur le climat, et dans les années à venir, les actionnaires pourront voter soit sur une stratégie climatique continuellement mise à jour, soit sur les progrès réalisés par une entreprise sur la stratégie climatique existante. Plus il y a d'entreprises dotées de stratégies climatiques détaillées et assorties d'objectifs variés, plus il est possible de faire des comparaisons entre groupes de pairs. Ceci est particulièrement important dans les régions, où des problèmes spécifiques peuvent se poser, qui ne sont pas toujours de nature mondiale. Un sujet climatique qui a généralement été un problème régional gagne de plus en plus d'attention à l'échelle mondiale : le méthane. Le méthane est un GES très puissant, qui persiste 12 ans dans l'atmosphère, contre plus de 100 ans pour le dioxyde de carbone, et sur 20 ans, le méthane a un effet de réchauffement 84 fois plus puissant que le dioxyde de carbone. Après avoir constaté l'attention portée aux IOC et aux grands producteurs indépendants ces dernières années, les petites sociétés pétrolières et gazières et les NOC prennent de plus en plus le méthane au sérieux. Union Européen : TotalEnergies a publié son rapport d'étape 2024 sur le développement durable et le climat. TotalEnergies engage systématiquement les niveaux d'investissement les plus élevés dans les solutions bas carbone, avec 1/3 des investissements totaux. L'entreprise a bien progressé dans la réduction des émissions des scopes 1 et 2, en baisse de 24% entre 2015 et 2023, avec un objectif de plus de 40% pour 2015-2030. Les émissions de méthane ont été réduites de 47% entre 2020 et 2023, avec un objectif de 50% en 2025 et de 80% en 2030. Les émissions du scope 3 ont diminué de 3% entre 2015 et 2023. L'intensité carbone pour les scopes 1, 2 et 3 a diminué de 25% entre 2015 et 2023. Les actionnaires auront la possibilité de voter sur le plan à dire sur le climat pour le plan mis à jour, et il n'y a actuellement aucune résolution d'actionnaires liée au climat. Shell a publié sa mise à jour sur sa stratégie de transition énergétique pour 2024. Shell vise zéro émission nette d'ici 2050, un objectif qui reste inchangé. Shell continue de se concentrer sur la croissance du GNL. En termes de solutions bas carbone, Shell investit un peu plus de 20% du total des investissements dans les nouvelles énergies. Les émissions des scopes 1 et 2 ont diminué de 31% par rapport à 2016, tandis que le méthane a chuté de 70% et le torchage de routine de 91% au cours de la même période. Les objectifs pour ces éléments restent inchangés, une réduction de 50% des scopes 1 et 2 en 2016-2030, des émissions de méthane proches de zéro d'ici 2030 et l'élimination du torchage de routine d'ici 2025. L'intensité carbone nette a été abaissée pour 2030, désormais à une baisse de 15 à 20% par rapport à 2016, contre une baisse de 20% auparavant. Shell a annoncé une nouvelle ambition pour 2030 pour les produits pétroliers Scope 3, soit une réduction de 15 à 20% sur la période 2021-2030. Shell fait l'objet d'une surveillance croissante sur le Scope 3, avec un procès néerlandais en cours et une résolution des actionnaires sur le Scope 3 déposée pour l'AGA de 2024. États-Unis ExxonMobil ExxonMobil a fait la une des journaux en raison d'informations selon lesquelles la société serait en conflit avec Chevron concernant l'accord Hess de 53 milliards de dollars. ExxonMobil estime avoir un droit de premier refus sur la participation que Hess détient dans le champ de Stabroek au large de la Guyane, un accord annoncé en octobre 2023. ExxonMobil a découvert le champ en 2015 et détient une participation de 45%, Hess en détenant 30%. On ne sait pas exactement combien de temps prendra cette

# OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

bataille juridique. ExxonMobil a également fait l'actualité, dans un autre combat juridique, cette fois contre les actionnaires. Arjuna Capital et Follow This sont ciblés après avoir tenté de déposer une résolution d'actionnaires concernant les émissions de portée 3. Cela a conduit les investisseurs à retirer leur résolution, mais ExxonMobil poursuit l'action en justice. On ne sait pas quand une résolution sera trouvée. Chevron L'actualité climatique la plus pertinente de Chevron concerne le méthane. La société a rejoint l'Oil & Gas Methane Partnership 2.0 en février 2024. Il s'agit d'une étape importante pour Chevron, qui se considère comme un leader dans le domaine du méthane, puisqu'elle rejoint désormais la plupart des grandes sociétés pétrolières et gazières mondiales en faisant partie de l'OGMP. Chevron a une intensité de méthane inférieure à 0,2%, mais en étant membre de l'OGMP, la mesure du méthane deviendra plus complète et précise, conduisant à une intensité de méthane plus faible.

## Avril 2024

Les médias constituent un secteur diversifié, qui comprend non seulement les diffuseurs et éditeurs traditionnels, mais également les agences de publicité, les opérateurs de satellite et les sociétés d'information professionnelle et éducative. Jusqu'à relativement récemment, l'industrie n'a pas fait l'objet d'un examen approfondi en ce qui concerne sa durabilité et son impact social. Cependant, les bouleversements sociétaux de la dernière décennie ont conduit à un réexamen du concept de médias et de contenus responsables. La pandémie de Covid-19 a démontré l'impact des récits médiatiques sur les choix de santé des consommateurs, tandis que le mouvement #MeToo a déclenché un débat sur la diversité et la représentation dans l'industrie, tant à l'écran qu'en dehors. Avec une réglementation croissante en matière de confidentialité et à mesure que de plus en plus d'entreprises se tournent vers l'espace numérique, collectant des quantités toujours plus importantes de données sur les consommateurs, les entreprises médiatiques doivent envisager des moyens de plus en plus sophistiqués pour protéger les informations. En outre, même si le changement climatique n'était pas auparavant considéré comme un risque majeur pour le secteur, en raison de son empreinte environnementale relativement faible, les entreprises envisagent néanmoins les risques de conditions météorologiques extrêmes sur la production et étudient les moyens de travailler avec leurs partenaires et fournisseurs pour contribuer à la réduction des émissions et aux efforts de circularité. Les questions de gouvernance et d'éthique ne sont pas nouvelles pour le secteur, mais avec la consolidation actuelle du secteur, les poursuites antitrust et la réglementation restent un risque. La transformation numérique en cours affecte le secteur de diverses manières. Les médias traditionnels ont subi la pression de leurs concurrents numériques (plateformes de médias sociaux et interactifs), qui constituent une source d'information et de divertissement pour les consommateurs. Cela bouleverse les modèles économiques mais modifie également les préférences des consommateurs et le degré de confiance dans les médias traditionnels. La fracture numérique croissante au sein des pays et entre eux crée à la fois des risques et des opportunités pour les entreprises médiatiques. La numérisation des médias donne également lieu à davantage de travail indépendant (donc souvent précaire) et alimente encore davantage la concurrence pour les talents. En outre, l'IA présente un nouvel ensemble d'opportunités et de défis, avec des inquiétudes croissantes quant à l'avenir du travail dans le secteur, à la propriété intellectuelle et aux droits d'auteur, ainsi qu'à la production créative. Malgré ces défis, il existe également des opportunités liées à l'évolution des attentes sociétales et aux diverses mégatendances affectant les entreprises médiatiques. Il s'agit notamment de la promotion de la science et de l'éducation, de la liaison des efforts de diversité et d'inclusion (D&I) au sein des entreprises avec le contenu à l'écran et de processus de production plus responsables et durables. Eutelsat Eutelsat est une société satellitaire européenne, l'un des acteurs majeurs dans le domaine satellitaire. En particulier après sa fusion avec OneWeb, la société dispose d'un fort potentiel pour permettre l'inclusion numérique grâce à une connectivité accrue et pour combler la fracture numérique grâce à ses services de connectivité en orbite terrestre basse (LEO). A ce titre, l'un des engagements clés de l'entreprise est de connecter 250 000 personnes non connectées en Europe d'ici 2026 et 1 million de personnes non connectées en Afrique d'ici 2027. Dans la continuité de la fusion OneWeb, l'entreprise développe sa stratégie de réduction des émissions. Eutelsat s'engage à réduire autant que possible son empreinte carbone conformément à l'Accord de Paris. Elle a pour objectif de réduire les émissions des scopes 1 et 2 de 50% d'ici 2030, avec l'intention de soumettre l'objectif de réduction au SBTi. L'entreprise travaille également sur une évaluation Scope 3 sur 2024 afin d'inclure l'impact de la flotte OneWeb récemment ajoutée. Par ailleurs, Eutelsat est membre fondateur de l'initiative Net Zero Space, qui vise à créer un environnement spatial durable d'ici 2030. En tant qu'entreprise fortement dépendante de la technologie, Eutelsat doit encore améliorer la représentation féminine. L'objectif est d'atteindre 40% de femmes d'ici 2027.

# OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

## Mai 2024

Les Soins basés sur la valeur : Aujourd'hui, les systèmes de santé sont soumis à des pressions pour dépenser leurs ressources de manière efficace souligne CORDIS, l'organisme de recherche de l'Union Européenne. Ces défis financiers feraient ainsi passer le modèle traditionnel de « fee-for-service » au modèle de « fee-for-performance ». Ce concept, également appelé « Value-Based Care », se caractérise par l'amélioration des résultats en matière de santé mesurés désormais par rapport aux coûts. Une notion qui fait opposition à une logique traditionnelle de volume qui auparavant poussait le système de santé à réaliser le plus d'actes médicaux possibles par patient (Scanner, IRM, surmédication, etc.). Désormais enseigné à Harvard comme à l'Université de Paris Cité en coopération avec l'hôpital Necker, le VBC s'annonce comme composante essentielle des politiques de santé de demain. Chaque entreprise aura donc intérêt à concurrencer les autres en termes de coût par patient. Cela pourrait évidemment se faire aux dépens de la qualité de soin comme ce fut le cas pour Orpea en France. Cependant, de telles pratiques demeurent controversées et limitées par la croissance du nombre d'indicateurs autour de la qualité de soin (taux de réadmission, enquête qualité, etc.) ainsi que par le cadre réglementaire. Le système de santé privilégie donc une gestion proactive des patients pour réduire la morbidité de la population. Une étude de Bernstein « Explaining the unexplainable - the US healthcare system » (Octobre 2022) met en avant différentes possibilités pour les entreprises du secteur de la Santé souhaitant se focaliser sur le VBC dont : La construction et l'acquisition de cliniques (maisons de retraites, centres spécialisés, etc.); L'innovation technique pour le diagnostic et le suivi des patients (IA, digitalisation, plateformes de suivi, Internet des Objets). Humana AB est un prestataire de soins basé en Suède opérant dans divers segments dont les soins aux personnes âgées, l'assistance personnelle et le segment Individuel & Familial (troubles psychosociaux, déficience fonctionnelle et maladies mentales). Or, les soins de santé fondés sur la valeur exigent des données précises pour suivre les progrès des patients et les résultats des traitements. Ils supposent le partage de données pour évaluer les performances réelles de l'entreprise. Une exigence qu'a notamment adopté Humana AB en 2022 à l'aide de son Humana Quality Index (HQI). L'index est un agrégat transverse qui avec un objectif sur le long-terme de score de 90 (contre 75 en 2023) reprend 12 paramètres dans l'optique d'obtenir une vue d'ensemble. Medcover, chaîne multinationale d'hôpitaux en Europe, met également le VBC au centre de son attention. Un conseil médical consultatif conseille aujourd'hui le comité de direction de Medcover. Ce conseil est présidé par un Médecin en Chef (CMO) avec pour mission d'assurer la qualité médicale. Cette qualité se définit comme « des soins et diagnostics appropriés et sûrs tout en assurant un traitement avec un résultat bénéficiant au patient ». Concrètement, cette recherche de la qualité se traduit par la collecte mensuelle d'indicateurs de qualité clinique (IQC) différents selon les divisions : Les hôpitaux (infections nosocomiales, ré-opérations, escarres, décès inattendus) ; Les cliniques ambulatoires (fréquence de prescription d'antibiotiques, mesures d'amélioration de la santé (ex. hypertension, diabète), etc.); Les centres de fertilité (taux de réussite); Les laboratoires de diagnostic. Le conseil utilise ensuite ces différents indicateurs pour limiter la récurrence de mauvaises pratiques/erreurs médicales.

## Juin 2024

Au mois de juin, l'économie mondiale a confirmé un léger ralentissement et l'inflation a retrouvé une tendance baissière. La Banque centrale européenne (BCE) a initié une première baisse de taux alors que la Réserve Fédérale (Fed) et la Banque d'Angleterre préfèrent temporiser. Le marché obligataire est resté volatil dans un contexte (géo)politique incertain, alors que les marchés actions enregistrent une performance faible mais positive. Les marchés d'action ont connu une performance agrégée faible mais positive en juin mais avec une forte disparité. En effet, les Etats-Unis (MSCI US +2.8%) ont largement surperformé l'Europe (-2.7% en USD) et la Chine (-6.4%). En Europe, la France a nettement sous-performé et CAC40 a perdu -6.5%. La volatilité des marchés d'actions reste faible et l'indice VIX mesurant la volatilité implicite du S&P500 reste proche des 13%. Parmi les meilleurs contributeurs à la performance nous retrouvons SAP, Novonesis et Andritz.. A l'inverse, les performances de Akzo Nobel, Umicore et EDP Renovaveis ont pesé sur la performance du fonds.

## Juillet 2024

Secteur Assurance : Les principaux enjeux ESG pour le secteur d'assurance sont : le changement climatique, le marketing responsable, la sécurité cyber et l'inclusion financière. Le secteur fait face aux enjeux ESG directement par le biais de ses propres opérations, mais aussi indirectement par son rôle d'investisseur et de gestionnaire de risques. Les assureurs ont un rôle primordial à jouer dans la gestion du risque climatique. Par leurs politiques d'investissement et de souscription ils peuvent apporter une contribution importante à la transition énergétique. De plus, les assureurs ont un rôle social à jouer en mutualisant le risque entre assurés. En tant que propriétaire et gestionnaire d'une large quantité de données clients, le secteur doit accorder une attention particulière à la confidentialité et la sécurité des données. Grâce à son offre de micro-assurance, le secteur peut aider les populations vulnérables à devenir plus résilientes sur le plan économique. AXA apparaît

# OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

comme un leader d'un point de vue ESG. Les critères ESG ont été intégrés dans l'actif et le passif de son bilan. En 2015, AXA était l'un des premiers assureurs à annoncer une politique de sortie du charbon. Cette politique a depuis été renforcée. L'entreprise a maintenant l'une des politiques les plus ambitieuses de l'industrie et vise une sortie complète du charbon d'ici 2040. AXA s'est également jointe à la Net Zero Asset Owner Alliance, s'engageant ainsi à la neutralité carbone de son portefeuille d'investissements d'ici 2050, et à la Net Zero Asset Managers Initiative. Concernant le pilier social et plus précisément l'inclusion des personnes en situation de handicap, AXA était l'un des premiers signataires de The Valuable 500. L'entreprise a aussi annoncé sa participation à leur nouveau programme, Generation Valuable, qui associe un dirigeant du Groupe à un employé à haut potentiel qui a un lien avec le handicap, dans le but de progresser sur l'inclusion du handicap. Generali démontre également une performance ESG très solide. Son Plan Stratégique 2024, annoncé fin 2021, contient des objectifs financiers et non financiers (intégration ESG complète et -25% d'empreinte carbone pour les investissements directs pour compte propre d'ici 2024, objectif de croissance des primes brutes des produits verts et sociaux à +5-7% par an, objectif d'attendre 8.5-9.5 Mrd € d'investissements nouvelles vertes et durables sur 2021-2025, 40% de femmes sur des postes stratégiques et un écart de rémunération à zéro d'ici 2024). Generali entend devenir un partenaire à vie pour ses clients, en proposant des solutions innovantes et personnalisées.

## Août 2024

Secteur : Divertissement interactif à domicile : Le secteur du divertissement interactif à domicile couvre les entreprises engagées dans la production de produits, de contenus et de services de divertissement interactifs qui peuvent être joués et regardés sur des consoles de jeu, des PC, des téléphones mobiles et des tablettes par le biais d'applications de jeux ou de médias sociaux. Le capital humain est le principal atout et la clé du succès du secteur du divertissement interactif à domicile, qui est une industrie orientée vers les services. Comme pour toute entreprise de services, le succès dépend de la qualité du produit fourni par les travailleurs et les performances des employés sont souvent liées au degré de satisfaction au travail et à la formation reçue par la main-d'oeuvre. Le secteur est animé par les utilisateurs actifs, la fidélité et l'engagement de la communauté, où l'innovation, la créativité et la satisfaction de la qualité et de la fourniture du produit et du service doivent répondre aux attentes des utilisateurs, voire les dépasser. Il est donc important pour le secteur d'acquérir et de conserver des professionnels et une main-d'oeuvre diversifiés et qualifiés, issus de milieux différents, tout en favorisant une culture de travail inclusive et un environnement de travail respectueux pour l'ensemble de sa main-d'oeuvre. Nous encourageons vivement les entreprises à mettre en place des politiques de diversité, d'équité et d'inclusion (DE&I) et à les divulguer, avec une formation, une communication, des programmes et des procédures appropriés pour favoriser un tel lieu de travail. mettre en place une politique de lutte contre la discrimination et le harcèlement, assortie de procédures adéquates pour protéger les personnes qui dénoncent des abus. CD Projekt S.A. est un développeur, éditeur et distributeur polonais de jeux vidéo. Leur ambition ESG est d'être une entreprise à laquelle les gens veulent appartenir. Le nombre total d'employés comprend 1 168 personnes (75 personnes proviennent d'autres entreprises telles que CD PROJEKT RED Inc., etc.) ; l'âge moyen en 2023 était de 33 ans, conforme aux tendances mondiales de l'industrie du jeu vidéo ; le taux de rotation était de 15,5% (en grande partie en raison des licenciements effectués au cours du second semestre 2023). L'entreprise fixe les objectifs pour 2025 comme suit : augmenter le score d'engagement à au moins 75% (la base de référence en 2022 était de 70% et en 2023 de 72%), et réaliser une formation pilote dans les domaines de l'équité, de la diversité et de l'inclusion (DEI) et intégrer la DEI dans le plan de développement général. Alignement global avec les ODD 3, 4, 5 et 8. Au début de l'année 2023, le conseil d'administration a adopté une stratégie formelle en matière de diversité et d'inclusion, qui précisait leurs priorités dans le domaine de la DEI. En 2023, l'entreprise a lancé une enquête sur les besoins des parents, ainsi que sur les besoins et les obstacles au développement auxquels sont confrontées les femmes, ainsi que le programme de "leadership inclusif". En ce qui concerne la représentation, le pourcentage de femmes dans la main-d'oeuvre était d'environ 31% en 2023, de 24% aux postes de direction et de 21% parmi les développeurs. Bien que l'entreprise ait des principes généraux de non-discrimination, elle ne divulgue pas de statistiques ou d'informations supplémentaires sur les enquêtes menées sur le harcèlement ou l'intimidation. Embracer Group AB Embracer Group AB, avec ses filiales, développe et publie des jeux PC, console, mobile, VR et de société pour le marché mondial des jeux. Au cours de l'exercice 2022/23, la société a fixé ses premiers objectifs en matière de durabilité : 1) Doubler le nombre de directrices générales / responsables de studio d'ici 2025 par rapport à l'année de référence 2021/22, 2) Réduire les émissions de carbone de 45% d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2021/22, et 3) Chaque groupe opérationnel doit fixer des objectifs de durabilité au cours de l'exercice 2023/24. Malgré une année difficile, avec des réductions significatives d'effectifs, la dernière enquête indique qu'ils ont réussi à maintenir un niveau élevé de satisfaction des employés compte tenu des circonstances, avec un taux moyen de 76 contre 80 l'année dernière. En

# OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

termes de diversité et d'inclusion, 30% de l'effectif est composé de femmes, ce qui marque une augmentation par rapport à 26% l'année précédente. Au niveau de la direction, la proportion de femmes est passée de 23% à 26% en glissement annuel. Le conseil d'administration est composé d'un nombre égal d'hommes et de femmes. Un domaine dans lequel ils pourraient encore s'améliorer serait la transparence et la responsabilité en matière de harcèlement - publier régulièrement un rapport sur le harcèlement.

## Septembre 2024

Secteur Chimie : Le secteur de la chimie est divisé en cinq sous-secteurs : les produits chimiques de base, les produits chimiques diversifiés, les engrais et produits chimiques agricoles, les gaz industriels, et les produits chimiques spécialisés. L'hétérogénéité du secteur explique les approches variées et ainsi spécifiques aux différents enjeux de chaque activité. Dans son ensemble, l'industrie chimique représente 5,8% des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES). C'est pourquoi la décarbonisation du secteur représente un enjeu particulièrement important. Pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C, les émissions directes de GES du secteur devaient être réduites en absolue de près de 10% d'ici 2030 (AIE, 2022), ce qui dans un contexte d'augmentation de la demande en produits chimiques primaires - +25% sur la même période - implique une réduction d'autant plus importante en intensité. Chaque sous-secteur a des activités particulières qui posent des défis uniques en matière de réduction des émissions. Certains sous-secteurs, comme celui des engrais, sont particulièrement difficiles à décarboner en raison de leurs caractéristiques techniques. Grâce à l'innovation et à l'optimisation des processus, le secteur enregistre cependant une baisse relative des émissions de GES et de la consommation énergétique. Au-delà de la réduction de ses émissions opérationnelles, le secteur de la chimie joue un rôle clé dans le développement de solutions de chimie verte et dans la recherche d'alternatives aux substances chimiques dangereuses, pour préserver l'environnement et la santé publique. Arkema SA est un groupe chimique français de premier plan, spécialisé dans la chimie de spécialité et les matériaux de performance. Si Arkema n'a pas encore pris d'engagement public précis pour atteindre la neutralité carbone sur l'ensemble de sa chaîne de valeur d'ici 2050, l'entreprise a néanmoins exprimé son ambition d'atteindre cet objectif. Dans ce cadre, Arkema s'est engagée à investir 400 millions d'euros d'ici 2030 pour décarboner ses sites de production. Parallèlement, notamment à travers son implication dans les batteries électriques, la société participe à la transition vers des solutions de transport plus durables. Arkema explore des technologies alternatives aux batteries lithium-ion, comme les batteries sodium-ion, qui pourraient représenter 10% du marché mondial d'ici 2030, en particulier pour le stockage d'électricité et les véhicules à faible vitesse. Arkema travaille également sur le recyclage des matériaux issus des premières batteries en fin de vie, afin de réduire l'impact environnemental de ces produits en fin de cycle. L'entreprise a aussi développé le polyamide Rilsan® 11, un matériau biosourcé, utilisé dans des applications nécessitant légèreté et durabilité, comme les casques ou les montres intelligentes. Arkema propose enfin des polymères de haute performance, comme les polyamides 11 et 12, le Pebax et le PVDF, désormais disponibles en versions partiellement recyclées. Ces matériaux contiennent entre 30 et 50% de contenu recyclé, tout en conservant les mêmes performances que les produits d'origine. L'entreprise doit néanmoins redoubler de vigilance quant à son implication dans des contaminations aux substances perfluorées, une classe chimique de polluants persistants dans l'environnement et dangereux pour la santé. Ces polluants sont de plus en plus observés à des niveaux alarmants dans l'eau, l'air et les sols de plusieurs régions du monde. Lanxess AG est une entreprise de chimie de spécialité qui se concentre sur la production d'une large gamme de produits chimiques. Ses activités comprennent le développement et la fabrication de plastiques haute performance, d'additifs, de produits chimiques de spécialité et d'intermédiaires. Lanxess souhaite offrir des solutions qui améliorent la performance et la durabilité des produits qu'elle sert pour des secteurs tels que l'automobile, l'agriculture, la construction et l'électronique. En matière de décarbonisation, les objectifs de court terme de Lanxess sont validés par l'initiative Science Based Targets (SBTi) comme alignés avec l'objectif de 1,5°C. L'entreprise s'est en effet engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre, de scope 1 et 2, de 41,6% entre 2021 et 2030. Lanxess vise ensuite la neutralité carbone d'ici 2040, surpassant ainsi les objectifs de nombreux acteurs du secteur. Une telle ambition initiale de neutralité carbone à 2040, est en effet plus avancée que ses concurrents visant généralement la neutralité carbone plutôt en 2050. Pour soutenir ses projets liés au climat, l'entreprise prévoit d'investir un montant total de 100 millions d'euros d'ici 2025. Ainsi, Lanxess prévoit de réduire ses émissions de GES de 3,2 millions de tonnes à moins de 300 000 tonnes d'ici 2040.

## Octobre 2024

Secteur : Constructeurs automobiles et équipementiers L'industrie automobile est en pleine mutation et vit plusieurs révolutions en même temps : celles de la motorisation, de l'autonomisation et des nouvelles mobilités. Les impacts ESG associés sont multiples. A court terme, l'enjeu majeur reste la « voiture verte » à travers la réduction de l'impact environnemental des véhicules commercialisés. Les nouvelles

# OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

réglementations, les nouveaux cycles d'homologations et les décisions politiques contraignantes sont également des éléments structurant pour le secteur. La sécurité des véhicules et les conditions de travail constituent tout autant des thèmes matériels pour l'industrie. Enfin l'actualité récente met également en exergue l'importance de la gouvernance dans le secteur. Mercedes-Benz a une approche ESG de qualité et est un des leaders du secteur automobile. Néanmoins, l'entreprise a annoncé retarder de cinq ans son objectif d'électrification. Elle s'attend désormais à ce que les ventes de véhicules électrifiés, y compris hybrides représentent 50% du total d'ici à 2030 dans un contexte de ralentissement du marché soit 5 ans plus tard que ses prévisions de 2021 alors que l'entreprise comptait atteindre le cap des 50% d'ici 2025 avec des véhicules majoritairement électriques. L'objectif de neutralité carbone à 2039 est maintenu. Par ailleurs l'entreprise compte favoriser la recharge des véhicules électriques à partir d'énergie renouvelable, améliorer la technologie des batteries et réduire leur empreinte carbone (les batteries représentent jusqu'à 15% de l'empreinte carbone d'un BEV). Deux nouveaux objectifs environnementaux ont été annoncés pour 2030 : la réduction des émissions des véhicules sur leur cycle de vie de 50% et la couverture de plus de 70% des besoins énergétiques par des sources renouvelables. Volvo Car a une des stratégies d'électrification les plus ambitieuses du secteur automobile. L'entreprise avait pour objectif de vente 50% de véhicules totalement électriques au milieu de la décennie 2020 et un objectif de 100% de véhicules totalement électriques dès 2030. Comme nombre de constructeurs automobiles, Volvo Cars a récemment revu ces objectifs à la baisse. Il s'agit désormais pour l'entreprise d'intégrer les véhicule hybrides rechargeables dans ses calculs. Ces objectifs restent en ligne avec la trajectoire Net Zero de l'Agence Internationale de l'Energie qui requiert 61% de ventes de véhicules électriques en 2030. L'entreprise a par ailleurs validé ses objectifs de réduction d'émissions de CO2 par SBTi et est en ligne avec une trajectoire à 1.5°C. Volvo Car a pour but de réduire ses émissions de CO2 de 60% en 2030 (vs 2019) pour les Scope 1 et 2 et pour ambition de réduire les émissions de ses véhicules pendant la phase d'utilisation de 52% (vs 2019). Volvo Car a également une stratégie d'économie circulaire avancée et publie des données quantitatives sur le sujet. En 2025, l'entreprise projette d'utiliser 25% de plastique recyclé ; 40% d'aluminium recyclé et 25% d'acier recyclé.

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR et de son benchmark s'établissent à :

- Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR - I en devise EUR : 17,63% / 19,20% avec une Tracking Error de 1,49%
- Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR - I2 en devise EUR : 17,88% / 19,20% avec une Tracking Error de 1,52%
- Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR - P en devise EUR : 17,29% / 19,20% avec une Tracking Error de 1,52%
- Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR - Z (C) en devise EUR : 18,06% / 19,20% avec une Tracking Error de 1,41%
- Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR - Z (D) en devise EUR : 18,11% / 19,20% avec une Tracking Error de 1,39%

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
SIEMENS AG-REG	2 957 137,87	2 375 414,54
L'OREAL	2 355 953,71	2 593 578,58
NOVO NORDISK A/S-B	1 358 102,40	3 482 657,80
NOVARTIS AG-REG	661 927,02	2 893 888,37
SAFRAN SA	2 276 943,06	772 057,84

# OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

SHELL PLC	1 081 082,82	1 949 562,45
ABB LTD-REG	1 557 375,46	1 200 468,73
ALLIANZ SE-REG	310 194,62	2 272 008,40
ASTRAZENECA PLC	1 106 053,18	1 336 290,92
NESTLE SA-REG	343 472,37	2 062 402,88

# OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

## Information sur les commissions de surperformance (En EUR)

	31/10/2024
<b>Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR I-C/D</b> Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
<b>Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR Z-C</b> Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
<b>Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR Z-D</b> Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	

(1) par rapport à l'actif net de l'arrêté comptable

(2) par rapport à l'actif net moyen

# OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

## Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

### a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 3 059 144,75**

o Prêts de titres : 3 059 144,75

o Emprunt de titres :

o Prises en pensions :

o Mises en pensions :

• **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 2 171 781,25**

o Change à terme :

o Future : 2 171 781,25

o Options :

o Swap :

### b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés
BARCLAYS BANK IRELAND PLC	
J.P.MORGAN AG FRANCFORT	
NATIXIS	
SOCIETE GENERALE PAR	
UNICREDIT BANK AG (HYPOVEREINSBANK) MUENCHEN	

# OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

## c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<b>Techniques de gestion efficace</b>	
. Dépôts à terme	
. Actions	638 942,51
. Obligations	2 485 648,84
. OPCVM	
. Espèces (*)	184 485,00
<b>Total</b>	<b>3 309 076,35</b>
<b>Instruments financiers dérivés</b>	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces	
<b>Total</b>	

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

## d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	195 282,00
. Autres revenus	
<b>Total des revenus</b>	<b>195 282,00</b>
. Frais opérationnels directs	190 836,17
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
<b>Total des frais</b>	<b>190 836,17</b>

(\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

# OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

## Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

### a) Titres et matières premières prêtés

Montant	3 059 144,75				
% de l'Actif Net (*)	3,81				

(\*) % hors trésorerie et équivalent de trésorerie

### b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant	3 059 144,75				
% de l'Actif Net	3,81				

### c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

CENCOSUD SA CHILI	807 973,86				
SW FINANCE I PLC ROYAUME-UNI	785 402,61				
VOLKSWAGEN GROUP AMERICA ETATS-UNIS	373 725,77				
UNICREDIT SPA ITALIE	365 672,52				
THFC FUNDING N 3 PLC ROYAUME-UNI	323 199,77				
RED ELECTRICA CORP SA ESPAGNE	272 714,00				
JOHNSON CONTROLS INTERNATIONAL PLC TYCO IRLANDE	99 828,88				
NRW.BANK ALLEMAGNE	48 194,53				
EUROPEAN UNION BELGIQUE	47 323,42				
ALLREAL HOLDING SA SUISSE	490,87				

# OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

## d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

BARCLAYS BANK IRELAND PLC IRLANDE	2 286 989,72				
SOCIETE GENERALE PAR FRANCE	316 336,64				
NATIXIS FRANCE	232 593,60				
J.P.MORGAN AG FRANCFORT ALLEMAGNE	176 469,79				
UNICREDIT BANK AG (HYPOVEREINSBANK) MUENCHEN ALLEMAGNE	46 755,00				

## e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type					
- Actions	638 942,51				
- Obligations	2 485 648,84				
- OPC					
- TCN					
- Cash	184 485,00				
Rating					

<b>Monnaie de la garantie</b>					
Dollar Néo-Zélandais	7,25				
<b>Monnaie de la garantie</b>					
Franc Suisse	490,87				
<b>Monnaie de la garantie</b>					
Livre Sterling	1 108 602,38				
<b>Monnaie de la garantie</b>					
Euro	1 018 276,22				
<b>Monnaie de la garantie</b>					
Dollar Us	1 181 699,63				

## f) Règlement et compensation des contrats

Triparties				X	
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	X			X	

# OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

## g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour				
1 jour à 1 semaine				
1 semaine à 1 mois				
1 à 3 mois	373 725,77			
3 mois à 1 an				
Plus d'1 an	2 111 923,07			
Ouvertes	638 942,51			

## h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour				
1 jour à 1 semaine				
1 semaine à 1 mois				
1 à 3 mois				
3 mois à 1 an				
Plus d'1 an				
Ouvertes	3 059 144,75			

## i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)				
Montant utilisé (%)				
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros				

## j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

Caceis Bank				
Titres	3 124 591,35			
Cash	184 485,00			

## k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres				
Cash				

# OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

## I) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus					
- OPC	195 282,00				
- Gestionnaire					
- Tiers					
Coûts					
- OPC	-190 872,33	36,16			
- Gestionnaire					
- Tiers					

## e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

Amundi Asset Management veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

## i) Données sur la réutilisation des garanties

« La réglementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres. Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :

- o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)
- o Dépôt
- o Titres d'Etats Long Terme de haute qualité
- o Titres d'Etats Court Terme de haute qualité
- o Prises en pension »

Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.

Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

## k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Amundi Asset Management veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

## l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Opérations de prêts de titres et de mise en pension :

Dans le cadre des opérations de prêts de titres et de mise en pension, Amundi Asset Management a confié à Amundi Intermédiation, pour le compte de l'OPC, les réalisations suivantes : la sélection des contreparties, la demande de mise en place des contrats de marché, le contrôle du risque de contrepartie, le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation (contrôles de dispersion, des notations, des liquidités), des pensions et prêts de titres. Les revenus résultant de ces opérations sont restitués à l'OPC. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPC. La facturation par Amundi Intermédiation ne peut excéder 50% des revenus générés par ces opérations.

## Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Néant.

### Récupération fiscale :

Dans plusieurs pays de l'Union Européenne, les dividendes payés par les sociétés ne sont pas imposés de façon similaire si les dividendes sont versés à des entités domestiques ou étrangères. Ainsi lorsque les dividendes sont versés à une entité étrangère, ces dernières subissent parfois une retenue à la source entraînant une divergence de traitement fiscal portant atteinte à la libre circulation des capitaux, et donc contraire au droit de l'Union Européenne.

Plusieurs décisions de la Cour de justice de l'Union européenne et du Conseil d'Etat ayant été prises en faveur des résidents étrangers, la société de gestion prévoit de procéder à des demandes de remboursement de la retenue à la source payée sur les dividendes perçus de sociétés étrangères pour les fonds domiciliés en France lorsque les perspectives de remboursement des retenues à la source peuvent être estimées comme favorables aux fonds concernés. S'agissant de procédures de réclamations auprès des autorités fiscales concernées, le résultat final de ces procédures est aléatoire.

Le remboursement susceptible d'être obtenu in fine est incertain tant dans son montant en principal et le cas échéant en intérêts qu'en terme de délai.

## Informations spécifiques

### Droit de vote

L'exercice des droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Fonds et la décision de l'apport des titres sont définis dans le règlement du Fonds.

### Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

### Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

- Effet de Levier – Fonds pour lesquels la méthode de calcul en risque est appliquée.  
Niveau de levier indicatif : 2,70%.

## Informations réglementaires

### Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de « Négociation » attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

#### Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernées par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de « Négociation » de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

#### Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

#### Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions « Compliance » et « Middle Office » de notre société disposent d'un droit de véto.

### Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de « Négociation » se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions « Risques » et « Compliance ». Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

### Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de « Négociation ». Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulée et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confier un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

### Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : [www.amundi.com](http://www.amundi.com).

## Politique de Rémunérations

### Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 30 janvier 2023, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2022 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2023.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2023, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

### 1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations versées par Amundi Asset Management (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) à l'ensemble de son personnel (1 923 bénéficiaires <sup>(1)</sup>) s'est élevé à 207 362 471 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 145 346 571 euros, soit 70% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 62 015 900 euros, soit 30% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

<sup>(1)</sup> Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2023, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations versées sur l'exercice (fixes et variables différées et non différées), 21 370 354 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (44 bénéficiaires), 15 185 244 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (56 bénéficiaires).

### 1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

# OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

## 1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

### Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette/demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

### Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
  - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero,
  - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
  - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
  - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
  - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

## 2. Fonctions commerciales

### Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zero.

### Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

## 3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

# OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

## **Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)**

- Amundi produit une analyse ESG qui se traduit par la notation ESG de plus de 19 000 entreprises dans le monde<sup>1</sup>, selon une échelle qui va de « A » (pour les émetteurs aux meilleures pratiques ESG) à « G » (pour les moins bonnes pratiques ESG). Le score ESG obtenu vise à mesurer la performance ESG d'un émetteur : capacité à anticiper et gérer les risques de durabilité ainsi que l'impact négatif potentiel de ses activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse est complétée par une politique d'engagement active auprès des émetteurs, en particulier sur les enjeux importants en matière de développement durable propres à leurs secteurs.
- Dans le cadre de sa responsabilité fiduciaire, Amundi a fixé des normes minimales et des politiques d'exclusion sur des sujets critiques en matière de durabilité<sup>2</sup>. Ces Normes Minimales et cette Politique d'Exclusion sont appliquées aux portefeuilles gérés activement et aux portefeuilles ESG passifs et toujours dans le respect des lois et des réglementations applicables.

Pour la gestion passive, l'application de la politique d'exclusion diffère entre les produits ESG et les produits non ESG<sup>3</sup> :

- Pour les fonds passifs ESG : Tous les ETF ESG et fonds indiciels ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion d'Amundi,
- Pour les fonds passifs non ESG : Le devoir fiduciaire consiste à reproduire le plus fidèlement possible un indice. Le gestionnaire de portefeuille dispose donc d'une marge de manœuvre limitée et doit respecter les objectifs contractuels afin que l'exposition passive soit en parfaite adéquation avec l'indice de référence demandé. Les fonds indiciels/ETF d'Amundi, répliquant des indices de référence standards (non ESG) n'appliquent pas d'exclusions systématiques au-delà de celles imposées par la réglementation.

**Exclusions normatives** liées aux conventions internationales :

- **mines anti-personnel et bombes à sous-munitions**<sup>4</sup>,

<sup>1</sup> Sources Amundi Décembre 2023

<sup>2</sup> Pour plus de détails se référer à la politique investissement responsable d'Amundi disponible sur le site [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)

<sup>3</sup> Pour une vue exhaustive du champ d'application de la Politique d'Exclusion d'Amundi, veuillez-vous référer aux tableaux présentés en annexe page 37 de la Politique Générale Investissement Responsable d'Amundi

<sup>4</sup> Conventions Ottawa (12/03/1997) et Oslo (12/03/2008)

# OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

- armes chimiques et biologiques<sup>5</sup>,
- armes à uranium appauvri,
- violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies<sup>6</sup>.

Exclusions sectorielles :

- armement nucléaire,
- charbon thermique<sup>7</sup>,
- hydrocarbures non conventionnels (représentant plus de 30% du chiffre d'affaires pour l'exploration et la production)<sup>8</sup>,
- tabac (produits complets du tabac générant plus de 5% du chiffre d'affaires des entreprises).

Concernant les politiques d'exclusions sectorielles :

- Charbon thermique

Amundi a mis en œuvre depuis 2016 une politique sectorielle spécifique générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs. Chaque année depuis 2016, Amundi a renforcé sa politique d'exclusion du charbon (règles et seuils) dans la mesure où son élimination progressive (calendrier 2030/2040) est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. Ces engagements découlent de la stratégie climat du groupe Crédit Agricole.

Amundi exclut :

- Les sociétés d'exploitation minières, de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets de charbon thermique, bénéficiant d'un statut autorisé, et qui sont en phase de construction,
- Les entreprises générant plus de 20% de leur chiffre d'affaires grâce à l'extraction de charbon thermique,
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est supérieure ou égale à 70 millions de tonnes, sans intention de réduction,
- Toutes les entreprises qui génèrent plus de 50% de leur chiffre d'affaires de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité à partir de charbon thermique,
- Toutes les entreprises qui génèrent entre 20% et 50% de leur chiffre d'affaires de la production d'électricité à base de charbon thermique et de l'extraction de charbon thermique, et présentant une trajectoire de transition insuffisante<sup>9</sup>.

- Hydrocarbures non conventionnels

L'investissement dans les entreprises fortement exposées aux énergies fossiles entraîne de plus en plus de risques sociaux, environnementaux et économiques. L'exploration et la production pétrolière et gazière non conventionnelles sont exposées à des risques climatiques aigus. Amundi applique une gestion discrétionnaire en la matière et sa politique est applicable à l'ensemble des stratégies de gestion active, et toutes les stratégies ESG de gestion passive.

Amundi exclut :

- Les entreprises dont l'activité qui est liée à l'exploration et à la production d'hydrocarbures non conventionnels représente plus de 30% du chiffre d'affaires.

- Tabac

Amundi pénalise les émetteurs exposés à la chaîne de valeur du tabac en limitant leur note ESG et a mis en place une politique d'exclusion pour les entreprises productrices de cigarettes. Cette politique touche l'ensemble du secteur du tabac, y compris les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les détaillants. Elle est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi applique une gestion discrétionnaire.

---

<sup>5</sup> Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction - 26/03/1972

<sup>6</sup> Emetteurs qui violent de manière grave et répétée un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles

<sup>7</sup> Développeurs, extraction minière, entreprises jugées trop exposées pour pouvoir sortir du charbon thermique au rythme escompté

<sup>8</sup> Sables bitumeux, pétrole de schiste, gaz de schiste

<sup>9</sup> Amundi effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan d'élimination progressive

# OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

Amundi exclut :

- Les entreprises qui fabriquent des produits complets du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieurs à 5%), y compris les fabricants de cigarettes, car aucun produit ne peut être considéré comme exempt du travail des enfants.

Par ailleurs, la note ESG du secteur du tabac est plafonnée à E (sur l'échelle de notation allant de A à G). Cette politique s'applique aux entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieur à 10%).

- *Armement nucléaire*

Amundi limite les investissements dans les entreprises exposées à l'armement nucléaire et notamment celles qui sont impliquées dans la production de composants clés/dédiés à l'arme nucléaire.

Amundi exclut :

- Les émetteurs impliqués dans la production, la vente et le stockage des armes nucléaires des Etats qui n'ont pas ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ou des Etats l'ayant ratifié mais n'étant pas membres de l'OTAN,  
- Les émetteurs impliqués dans la production d'ogives nucléaires et/ou de missiles nucléaires complets, ainsi que dans les composants qui ont été développés et/ou modifiés de manière significative en vue d'une utilisation exclusive dans des armes nucléaires,  
- Les émetteurs réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires de la production ou de la vente d'armes nucléaires (à l'exception des composants à double usage et des plateformes de lancement).

Pour plus d'informations sur les modalités de prise en compte des enjeux environnementaux (en particulier les enjeux liés au changement climatique), sociaux et de gouvernance (enjeux ESG) dans sa politique d'investissement, Amundi met à la disposition des investisseurs un rapport « Application de l'article 29 », disponible sur <https://legroupe.amundi.com> (Rubrique Documentation légale).

## Règlements SFDR et Taxonomie

### Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

# OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

## Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

# OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

**Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 31 octobre 2024**

**AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR**  
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
AMUNDI ASSET MANAGEMENT  
90, boulevard Pasteur  
75015 PARIS

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR relatifs à l'exercice clos le 31 octobre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/11/2023 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



## AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*



## AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

### **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

#### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, le 01 octobre 2025

Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit

 Raphaëlle Alezra-Cabessa

Raphaëlle Alezra-Cabessa

# OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

## Comptes annuels

# OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

Bilan Actif au 31/10/2024 en EUR	31/10/2024
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	
<b>Titres financiers</b>	
<b>Actions et valeurs assimilées (A)</b>	<b>75 730 300,93</b>
Négo-ciées sur un marché ré-gle-menté ou assimilé	75 730 300,93
Non négo-ciées sur un marché ré-gle-menté ou assimilé	
<b>Obligations convertibles en actions (B)</b>	
Négo-ciées sur un marché ré-gle-menté ou assimilé	
Non négo-ciées sur un marché ré-gle-menté ou assimilé	
<b>Obligations et valeurs assimilées (C)</b>	<b>2 485 648,84</b>
Négo-ciées sur un marché ré-gle-menté ou assimilé	2 485 648,84
Non négo-ciées sur un marché ré-gle-menté ou assimilé	
<b>Titres de créances (D)</b>	
Négo-ciés sur un marché ré-gle-menté ou assimilé	
Non négo-ciés sur un marché ré-gle-menté ou assimilé	
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	
OPCVM	
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	
Autres OPC et fonds d'investissements	
<b>Dépôts (F)</b>	
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>	<b>50 226,72</b>
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>	<b>3 059 615,44</b>
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	3 059 615,44
Titres financiers empruntés	
Titres financiers donnés en pension	
Autres opérations temporaires	
<b>Prêts (I) (*)</b>	
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>	
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>	<b>81 325 791,93</b>
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>913 788,11</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>1 585 625,02</b>
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II</b>	<b>2 499 413,13</b>
<b>Total de l'actif I+II</b>	<b>83 825 205,06</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

# OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

Bilan Passif au 31/10/2024 en EUR	31/10/2024
<b>Capitaux propres :</b>	
Capital	61 724 879,63
Report à nouveau sur revenu net	15,12
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	6 252 949,07
Résultat net de l'exercice	12 345 862,81
<b>Capitaux propres I</b>	<b>80 323 706,63</b>
<b>Passifs de financement II (*)</b>	
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>	<b>80 323 706,63</b>
<b>Passifs éligibles :</b>	
<b>Instruments financiers (A)</b>	<b>3 124 591,35</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	
Opérations temporaires sur titres financiers	3 124 591,35
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>	<b>50 226,72</b>
<b>Emprunts (C) (*)</b>	
<b>Autres passifs éligibles (D)</b>	
<b>Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)</b>	<b>3 174 818,07</b>
<b>Autres passifs :</b>	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	326 680,36
Concours bancaires	
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>326 680,36</b>
<b>Total Passifs : I+II+III+IV</b>	<b>83 825 205,06</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

# OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

Compte de résultat au 31/10/2024 en EUR	31/10/2024
<b>Revenus financiers nets</b>	
<b>Produits sur opérations financières :</b>	
Produits sur actions	2 872 552,67
Produits sur obligations	
Produits sur titres de créances	
Produits sur parts d'OPC	
Produits sur instruments financiers à terme	9 259,45
Produits sur opérations temporaires sur titres	12 030,19
Produits sur prêts et créances	
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	
Autres produits financiers	249 147,48
<b>Sous-total produits sur opérations financières</b>	<b>3 142 989,79</b>
<b>Charges sur opérations financières :</b>	
Charges sur opérations financières	
Charges sur instruments financiers à terme	
Charges sur opérations temporaires sur titres	-7 584,36
Charges sur emprunts	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	
Charges sur passifs de financement	
Autres charges financières	-183 407,77
<b>Sous-total charges sur opérations financières</b>	<b>-190 992,13</b>
<b>Total revenus financiers nets (A)</b>	<b>2 951 997,66</b>
<b>Autres produits :</b>	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	
Versements en garantie de capital ou de performance	
Autres produits	
<b>Autres charges :</b>	
Frais de gestion de la société de gestion	-611 188,88
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	
Impôts et taxes	
Autres charges	-6 300,00
<b>Sous-total autres produits et autres charges (B)</b>	<b>-617 488,88</b>
<b>Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)</b>	<b>2 334 508,78</b>
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>-254 953,93</b>
<b>Sous-total revenus nets I = (C+D)</b>	<b>2 079 554,85</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>	
Plus ou moins-values réalisées	14 002 719,77
Frais de transactions externes et frais de cession	-320 035,40
Frais de recherche	
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	
Indemnités d'assurance perçues	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	
<b>Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)</b>	<b>13 682 684,37</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)</b>	<b>-2 675 787,09</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)</b>	<b>11 006 897,28</b>

# OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

Compte de résultat au 31/10/2024 en EUR	31/10/2024
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	2 067 871,56
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	5 651,23
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	
<b>Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)</b>	<b>2 073 522,79</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)</b>	<b>-2 814 112,11</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)</b>	<b>-740 589,32</b>
<b>Acomptes :</b>	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	
<b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)</b>	
<b>Impôt sur le résultat V (*)</b>	
<b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>	<b>12 345 862,81</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

# OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

## Annexes aux comptes annuels

# OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

## A. Informations générales

### A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

#### A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion est de réaliser une performance supérieure ou égale à celle de son indice de référence, le MSCI Europe (dividendes réinvestis), représentatif des principales capitalisations boursières des pays européens, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

# OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

## A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/09/2021	29/10/2021	31/10/2022	31/10/2023	31/10/2024
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>92 272 092,52</b>	<b>97 279 762,89</b>	<b>90 354 515,99</b>	<b>104 424 522,42</b>	<b>80 323 706,63</b>
<b>Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR I2-C/D en EUR</b>					
Actif net	21 553 118,98	22 548 879,03	19 841 913,40	21 670 546,04	18 063 237,95
Nombre de titres	1,721	1,721	1,721	1,721	1,263
Valeur liquidative unitaire	12 523 601,96	13 102 195,83	11 529 293,08	12 591 833,84	14 301 851,10
Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées	1 563 070,42	1 789 440,55	2 018 111,43	2 412 017,92	4 374 271,40
Distribution unitaire sur revenu		193 414,79		517 790,23	369 374,22
Crédit d'impôt unitaire		17 806,55		16 076,76	
Report à nouveau unitaire sur revenu	183 238,81		274 902,68		
<b>Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR I-C/D en EUR</b>					
Actif net	41 321 721,52	43 054 979,59	42 892 535,36	174 480,77	20 227 518,98
Nombre de titres	337,028	335,684	380,055	1,417	144,684
Valeur liquidative unitaire	122 606,19	128 260,44	112 858,75	123 133,92	139 804,80
Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées	14 984,27	17 200,41	19 438,71		19 188,42
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes				-88 237,55	
Distribution unitaire sur revenu		1 771,23		4 818,46	3 316,83
Crédit d'impôt unitaire		175,29		175,67	
Report à nouveau unitaire sur revenu	1 681,52		2 571,06		

# OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

	30/09/2021	29/10/2021	31/10/2022	31/10/2023	31/10/2024
<b>Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR P-C/D en EUR</b>					
Actif net	3 217 954,10	3 344 530,94	3 042 880,80	3 459 522,36	4 054 869,51
Nombre de titres	13 543,881	13 459,276	13 918,640	14 548,435	14 980,558
Valeur liquidative unitaire	237,59	248,49	218,61	237,79	270,67
Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées	33,10	37,40	41,74	49,21	86,43
Distribution unitaire sur revenu		2,72		7,91	5,80
Crédit d'impôt unitaire		0,34		0,33	
Report à nouveau unitaire sur revenu	2,60		4,29		
<b>Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR Z-C en EUR</b>					
Actif net	4 453 160,88	5 596 967,41	5 011 713,12	55 074 938,62	18 811 552,94
Nombre de titres	35,310	42,410	42,410	426,085	123,271
Valeur liquidative unitaire	126 116,13	131 972,82	118 172,91	129 258,10	152 603,23
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	9 930,85	2 280,26	2 321,44	4 042,51	20 836,92
Capitalisation unitaire sur revenu	2 049,33	127,46	3 125,35	2 687,43	4 170,82
<b>Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR Z-D en EUR</b>					
Actif net	21 726 137,04	22 734 405,92	19 565 473,31	24 045 034,63	19 166 527,25
Nombre de titres	182,420	182,420	178,420	200,420	140,920
Valeur liquidative unitaire	119 099,53	124 626,71	109 659,64	119 973,22	136 009,98
Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées	9 403,57	11 556,40	13 727,38	17 523,05	36 158,98
Distribution unitaire sur revenu		2 155,46		5 426,31	3 775,18
Crédit d'impôt unitaire		173,17		171,16	
Report à nouveau unitaire sur revenu	2 034,60		2 903,78		

# OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

## A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020-07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

## 2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

# OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

## **Règles d'évaluation des actifs**

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

### **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

# OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

## **Instruments financiers à terme :**

### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

#### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

### **Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :**

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur

2ème niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté »

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

## **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013257219 - Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR Z-D : Taux de frais maximum de 0.55% TTC

FR0010807859 - Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR I2-C/D : Taux de frais maximum de 0.70% TTC

FR0010807842 - Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR I-C/D : Taux de frais maximum de 0.80% TTC

FR0000991432 - Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR P-C/D : Taux de frais maximum de 1.20% TTC

FR0013252806 - Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR Z-C : Taux de frais maximum de 0.55% TTC

# OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

Le fonds a pris en charge des frais exceptionnels à hauteur de 6 300,00 euros liés au recouvrement des créances relatives retenues à la source perçus sur les dividendes de sociétés étrangères.

## Swing pricing

### Mécanisme du Swing Pricing

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage. Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs ou actionnaires présents dans l'OPC, la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing à l'OPC avec seuil de déclenchement. Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts ou actions confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs ou actionnaires présents dans l'OPC. Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total de l'OPC. Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus a minima sur un rythme trimestriel. En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille. Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement

### Commission de surperformance :

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque part concernée et à chaque date d'établissement de la Valeur Liquidative. Celui-ci est basé sur la comparaison ( ci-après la « Comparaison ») entre :

- L'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et
- L'actif de référence (ci-après « l'Actif de Référence ») qui représente et réplique l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1er jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de l'indice de référence MSCI EUROPE.

Ainsi, à compter du 01/11/2021, la Comparaison est effectuée sur une période d'observation de cinq années maximum, dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois d'octobre. Toutes les périodes d'observations qui s'ouvrent à compter du 01/11/2021 intègrent les nouvelles modalités ci-dessous.

Au cours de la vie de la part, une nouvelle période d'observation de 5 années maximum s'ouvre :

- En cas de versement de la provision annuelle à une date anniversaire ;
- En cas de sous-performance cumulée constatée à l'issue d'une période de 5 ans.

Toute sous-performance de plus de 5 ans est oubliée.

La commission de surperformance représentera 20% de l'écart entre l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'Actif de Référence si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Cet écart est positif ;
- La performance relative depuis le début de la période d'observation, telle de définie ci-dessus, de la part par rapport à l'actif de référence positive ou nulle. Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

Cette commission fera l'objet d'une provision lors du calcul de la Valeur Liquidative.

En cas de rachat au cours de la période d'observation, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de part rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci peut être versée à la société de gestion à chaque anniversaire.

# OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net calculé de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'Actif de Référence, la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la Valeur Liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Sur la période d'observation, toutes Provisions telles que définies ci-dessus deviennent exigible à date d'anniversaire et seront payées à la société de gestion.

La commission de surperformance est perçue par la société de gestion même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'Actif de Référence.

## Affectation des sommes distribuables

### Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPCVM est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

### Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR I-C/D	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR Z-C	Capitalisation	Capitalisation
Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR I2-C/D	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR P-C/D	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR Z-D	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion

# OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

## B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

### B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/10/2024
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>104 424 522,42</b>
<b>Flux de l'exercice :</b>	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	60 616 420,12
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-100 599 927,73
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	2 334 508,78
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	13 682 684,37
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	2 073 522,79
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-2 208 024,12
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	
Autres éléments	
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>80 323 706,63</b>

### B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

# OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

## B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

### B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
<b>Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR I2-C/D</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	0,202	2 636 809,89
Parts rachetées durant l'exercice	-0,660	-9 439 966,92
Solde net des souscriptions/rachats	-0,458	-6 803 157,03
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,263	
<b>Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR I-C/D</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	143,267	19 622 914,22
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	143,267	19 622 914,22
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	144,684	
<b>Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR P-C/D</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	3 656,975	982 835,94
Parts rachetées durant l'exercice	-3 224,852	-877 462,38
Solde net des souscriptions/rachats	432,123	105 373,56
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	14 980,558	
<b>Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR Z-C</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	244,769	36 671 379,67
Parts rachetées durant l'exercice	-547,583	-81 586 756,50
Solde net des souscriptions/rachats	-302,814	-44 915 376,83
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	123,271	
<b>Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR Z-D</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	5,000	702 480,40
Parts rachetées durant l'exercice	-64,500	-8 695 741,93
Solde net des souscriptions/rachats	-59,500	-7 993 261,53
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	140,920	

# OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

## B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
<b>Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR I2-C/D</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR I-C/D</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR P-C/D</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR Z-C</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR Z-D</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

## B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

## B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

# OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

## B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR I2-C/D FR0010807859	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	EUR	18 063 237,95	1,263	14 301 851,10
AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR I-C/D FR0010807842	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	EUR	20 227 518,98	144,684	139 804,80
AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR P-C/D FR0000991432	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	EUR	4 054 869,51	14 980,558	270,67
AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR Z-C FR0013252806	Capitalisation	Capitalisation	EUR	18 811 552,94	123,271	152 603,23
AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR Z-D FR0013257219	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	EUR	19 166 527,25	140,920	136 009,98

# OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

## C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

### C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

#### C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 ROYAUME-UNI +/-	Pays 2 SUISSE +/-	Pays 3 FRANCE +/-	Pays 4 ALLEMAGNE +/-	Pays 5 PAYS-BAS +/-
		<b>Actif</b>				
Actions et valeurs assimilées	75 730,30	19 019,63	9 910,59	11 724,87	10 371,92	5 780,97
Opérations temporaires sur titres	3 059,14		1 942,63	117,22		138,73
<b>Passif</b>						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres	-638,94		-0,49			
<b>Hors-bilan</b>						
Futures	2 171,78	NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
<b>Total</b>	<b>80 322,28</b>					

#### C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
<b>Total</b>						

# OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

## C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts					
Obligations	2 485,64	2 485,64			
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	1 585,63				1 585,63
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres	-2 485,65	-2 485,65			
Emprunts					
Comptes financiers					
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
<b>Total</b>		<b>-0,01</b>			<b>1 585,63</b>

# OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

## C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	]3 - 6 mois] (*) +/-	]6 - 12 mois] (*) +/-	]1 - 3 ans] (*) +/-	]3 - 5 ans] (*) +/-	]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
<b>Actif</b>							
Dépôts							
Obligations			373,73			956,00	1 155,93
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	1 585,63						
<b>Passif</b>							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres			-373,73			-956,00	-1 155,93
Emprunts							
Comptes financiers							
<b>Hors-bilan</b>							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
<b>Total</b>	<b>1 585,63</b>						

(\*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

# OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

## C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	GBP	CHF	DKK	USD	Autres devises
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées	17 706,87	9 261,35	4 518,73	1 068,26	4 173,88
Obligations et valeurs assimilées	1 108,60			1 181,70	
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres		1 942,77	0,05		307,91
Créances	41,42				
Comptes financiers	285,65	454,60	79,18	20,71	74,08
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres	-1 108,60	-0,49		-1 181,70	-0,01
Emprunts					
Dettes		-0,05	-0,02		-0,01
Comptes financiers					
<b>Hors-bilan</b>					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
<b>Total</b>	<b>18 033,94</b>	<b>11 658,18</b>	<b>4 597,94</b>	<b>1 088,97</b>	<b>4 555,85</b>

# OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

## C1f. Exposition directe aux marchés de crédit<sup>(\*)</sup>

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées			
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits			
<b>Solde net</b>			

(\*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

# OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

## C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
<b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
BARCLAYS BANK IRELAND PLC	2 286,99	
J.P.MORGAN AG FRANCFORT	176,47	
NATIXIS	232,59	
SOCIETE GENERALE PAR	316,34	
UNICREDIT BANK AG (HYPOVEREINSBANK) MUENCHEN	46,76	
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
BARCLAYS BANK IRELAND PLC	2 390,69	
NATIXIS	272,71	
SOCIETE GENERALE PAR	365,67	
UNICREDIT BANK AG (HYPOVEREINSBANK) MUENCHEN	95,52	
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Caceis Bank	184,49	
Dépôt de garantie espèces versé		
<b>Opérations figurant au passif du bilan</b>		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		
J.P.MORGAN AG FRANCFORT		184,49

## C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

## C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

## C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

# OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

## D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

### D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/10/2024
<b>Créances</b>		
	Dépôts de garantie en espèces	135 071,09
	Coupons et dividendes en espèces	594 189,59
	Collatéraux	184 485,00
	Autres créances	42,43
<b>Total des créances</b>		<b>913 788,11</b>
<b>Dettes</b>		
	Frais de gestion fixe	47 169,85
	Frais de gestion variable	36 834,78
	Collatéraux	184 485,00
	Autres dettes	58 190,73
<b>Total des dettes</b>		<b>326 680,36</b>
<b>Total des créances et des dettes</b>		<b>587 107,75</b>

# OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

## D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/10/2024
<b>Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR I2-C/D</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	156 747,24
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR I-C/D</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	111 056,78
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	5,94
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR P-C/D</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	45 859,50
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,16
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR Z-C</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	154 276,71
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,49
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	29 945,29
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,10
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

# OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

	31/10/2024
<b>Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR Z-D</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	112 713,87
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,51
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	6 883,55
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,03
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

( ) Le fonds a pris en charge des frais exceptionnels à hauteur de 6 300.00 EUR liés au recouvrement des créances relatives aux retenues à la source perçus sur les dividendes de sociétés étrangères.

# OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

## D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/10/2024
Garanties reçues - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
<b>Total</b>	

## D4. Autres informations

### D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/10/2024
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

### D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/10/2024
Actions	ES0113900J37	BANCO SANTANDER S.A.	1 060 912,86
			1 060 912,86
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>1 060 912,86</b>

# OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

## D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

### D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/10/2024
<b>Revenus nets</b> Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	<b>2 079 554,85</b>
<b>Revenus de l'exercice à affecter</b> Report à nouveau	<b>2 079 554,85</b> 15,12
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>2 079 569,97</b>

### Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR I-C/D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/10/2024
<b>Revenus nets</b> Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	<b>479 892,16</b>
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b> Report à nouveau	<b>479 892,16</b> 1,02
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>479 893,18</b>
<b>Affectation :</b> Distribution Report à nouveau du revenu de l'exercice Capitalisation	 479 892,23 0,95  
<b>Total</b>	<b>479 893,18</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b> Montant unitaire Crédits d'impôt totaux Crédits d'impôt unitaires	
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	 144,684 3 316,83 37 513,28

# OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

## Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR I2-C/D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/10/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>466 519,64</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>466 519,64</b>
Report à nouveau	0,01
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>466 519,65</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	466 519,64
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,01
Capitalisation	
<b>Total</b>	<b>466 519,65</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	1,263
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	369 374,22
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	33 499,49

## Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR P-C/D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/10/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>87 003,93</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>87 003,93</b>
Report à nouveau	12,78
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>87 016,71</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	86 887,24
Report à nouveau du revenu de l'exercice	129,47
Capitalisation	
<b>Total</b>	<b>87 016,71</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	14 980,558
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	5,80
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	7 520,03

# OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

## Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR Z-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/10/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>514 141,64</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>514 141,64</b>
Report à nouveau	
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>514 141,64</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	514 141,64
<b>Total</b>	<b>514 141,64</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

## Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR Z-D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/10/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>531 997,48</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>531 997,48</b>
Report à nouveau	1,31
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>531 998,79</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	531 998,37
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,42
Capitalisation	
<b>Total</b>	<b>531 998,79</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	140,920
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	3 775,18
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	35 545,61

# OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

## D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/10/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b> Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	<b>11 006 897,28</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b> Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	<b>11 006 897,28</b> 6 252 949,07
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>17 259 846,35</b>

## Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR I-C/D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/10/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b> Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	<b>2 776 258,70</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b> Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	<b>2 776 258,70</b>
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>2 776 258,70</b>
<b>Affectation :</b> Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	   2 776 258,70
<b>Total</b>	<b>2 776 258,70</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b> Acomptes unitaires versés	
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

# OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

## Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR I2-C/D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/10/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>2 478 326,15</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b>	<b>2 478 326,15</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	3 046 378,64
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>5 524 704,79</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	5 524 704,79
Capitalisation	
<b>Total</b>	<b>5 524 704,79</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

## Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR P-C/D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/10/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>557 549,30</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b>	<b>557 549,30</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	737 221,61
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>1 294 770,91</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	1 294 770,91
Capitalisation	
<b>Total</b>	<b>1 294 770,91</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

# OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

## Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR Z-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/10/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b> Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	<b>2 568 588,20</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b> Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	<b>2 568 588,20</b>
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>2 568 588,20</b>
<b>Affectation :</b> Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	   2 568 588,20
<b>Total</b>	<b>2 568 588,20</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b> Acomptes unitaires versés	
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

## Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR Z-D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/10/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b> Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	<b>2 626 174,93</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b> Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	<b>2 626 174,93</b> 2 469 348,82
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>5 095 523,75</b>
<b>Affectation :</b> Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	   5 095 523,75
<b>Total</b>	<b>5 095 523,75</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b> Acomptes unitaires versés	
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

# OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

## D5c. Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

### Décomposition du coupon : Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR I2-C/D

	Net global	Devise	Net unitaire	Devise
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	466 519,64	EUR	369 374,22	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
<b>Total</b>	<b>466 519,64</b>	<b>EUR</b>	<b>369 374,22</b>	<b>EUR</b>

### Décomposition du coupon : Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR I-C/D

	Net global	Devise	Net unitaire	Devise
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	479 892,23	EUR	3 316,83	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
<b>Total</b>	<b>479 892,23</b>	<b>EUR</b>	<b>3 316,83</b>	<b>EUR</b>

### Décomposition du coupon : Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR P-C/D

	Net global	Devise	Net unitaire	Devise
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	86 887,24	EUR	5,80	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
<b>Total</b>	<b>86 887,24</b>	<b>EUR</b>	<b>5,80</b>	<b>EUR</b>

# OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

## D5c. Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

### Décomposition du coupon : Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR Z-D

	Net global	Devise	Net unitaire	Devise
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	531 998,37	EUR	3 775,18	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
<b>Total</b>	<b>531 998,37</b>	<b>EUR</b>	<b>3 775,18</b>	<b>EUR</b>

# OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

## E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

### E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>			<b>75 091 358,42</b>	<b>93,49</b>
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>75 091 358,42</b>	<b>93,49</b>
<b>Assurance</b>			<b>4 672 599,51</b>	<b>5,82</b>
ALLIANZ SE-REG	EUR	3 194	924 343,60	1,15
ASSICURAZIONI GENERALI	EUR	9 010	230 205,50	0,29
AVIVA PLC-B SHARE	GBP	24 533	131 634,82	0,16
AXA	EUR	14 599	503 957,48	0,63
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	2 438	1 146 347,60	1,43
PRUDENTIAL PLC	GBP	21 050	160 682,46	0,20
SWISS RE AG	CHF	11 683	1 377 069,45	1,72
TALANX AG	EUR	495	35 120,25	0,04
ZURICH FINANCIAL SERVICES	CHF	300	163 238,35	0,20
<b>Automobiles</b>			<b>1 030 691,11</b>	<b>1,28</b>
KNORR-BREMSE AG	EUR	1 110	83 916,00	0,10
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	4 063	226 309,10	0,28
STELLANTIS NV	EUR	57 198	720 466,01	0,90
<b>Banques commerciales</b>			<b>5 750 925,99</b>	<b>7,16</b>
BANCO DE SABADELL S.A.	EUR	135 943	243 134,06	0,30
BARCLAYS PLC	GBP	17 470	49 165,09	0,06
BNP PARIBAS	EUR	4 179	262 232,25	0,33
HSBC HOLDINGS PLC	GBP	79 886	673 276,88	0,84
INTESA SANPAOLO	EUR	116 809	459 877,03	0,57
LLOYDS BANKING GROUP PLC	GBP	2 157 198	1 364 134,92	1,70
NATWEST GROUP PLC	GBP	145 489	633 504,71	0,79
STANDARD CHARTERED PLC	GBP	72 801	776 245,13	0,97
SWEDBANK AB	SEK	21 226	395 046,80	0,49
UNICREDIT SPA	EUR	21 984	894 309,12	1,11
<b>Biens de consommation durables</b>			<b>62 189,69</b>	<b>0,08</b>
BERKELEY GROUP HOLDINGS/THE	GBP	1 186	62 189,69	0,08
<b>Biotechnologie</b>			<b>573 653,91</b>	<b>0,71</b>
GENMAB	DKK	2 478	509 830,06	0,63
IMCD BV	EUR	437	63 823,85	0,08
<b>Boissons</b>			<b>2 322 433,89</b>	<b>2,89</b>
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	EUR	4 087	224 703,26	0,28
COCA-COLA EUROPACIFIC PARTNE	USD	15 260	1 068 263,25	1,33
DIAGEO PLC	GBP	34 529	981 139,63	1,22
PERNOD RICARD	EUR	423	48 327,75	0,06

# OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

## E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Composants automobiles</b>			<b>440 320,05</b>	<b>0,55</b>
MICHELIN (CGDE)	EUR	14 181	440 320,05	0,55
<b>Conglomérats industriels</b>			<b>2 511 898,05</b>	<b>3,13</b>
ORKLA ASA	NOK	25 085	213 035,65	0,27
SIEMENS AG-REG	EUR	12 886	2 298 862,40	2,86
<b>Courrier, fret aérien et logistique</b>			<b>288 173,79</b>	<b>0,36</b>
DSV A/S	DKK	1 442	288 173,79	0,36
<b>Distribution de produits alimentaires de première nécessité</b>			<b>1 023 018,48</b>	<b>1,27</b>
COCACOLA HBC SA	GBP	2 458	78 881,88	0,10
KONINKLIJKE AHOLD NV	EUR	16 131	488 930,61	0,60
LIFCO AB-B SHS	SEK	2 682	73 188,48	0,09
TESCO PLC	GBP	87 227	353 576,91	0,44
WORLDLINE SA	EUR	4 430	28 440,60	0,04
<b>Distribution spécialisée</b>			<b>959 659,58</b>	<b>1,19</b>
INDITEX	EUR	16 706	873 723,80	1,08
MONCLER SPA	EUR	1 687	85 935,78	0,11
<b>Divertissement</b>			<b>76 863,31</b>	<b>0,10</b>
VIVENDI	EUR	7 848	76 863,31	0,10
<b>Electricité</b>			<b>2 523 617,12</b>	<b>3,14</b>
ENEL SPA	EUR	62 414	435 025,58	0,54
ENGIE	EUR	14 016	216 056,64	0,27
IBERDROLA SA	EUR	29 228	398 816,06	0,50
LEGRAND SA	EUR	2 238	231 856,80	0,29
SSE PLC	GBP	57 975	1 208 999,64	1,50
VERBUND	EUR	437	32 862,40	0,04
<b>Equipement et services pour l'énergie</b>			<b>134 148,30</b>	<b>0,17</b>
VESTAS WIND SYSTEMS A/S	DKK	7 750	134 148,30	0,17
<b>Equipements de communication</b>			<b>140 363,55</b>	<b>0,17</b>
NOKIA (AB) OYJ	EUR	32 454	140 363,55	0,17
<b>Equipements électriques</b>			<b>2 396 500,34</b>	<b>2,98</b>
ABB LTD-REG	CHF	27 995	1 428 453,26	1,77
PRYSMIAN SPA	EUR	2 434	157 771,88	0,20
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	3 416	810 275,20	1,01
<b>Equipements et fournitures médicaux</b>			<b>195 886,61</b>	<b>0,24</b>
BIOMERIEUX	EUR	318	32 595,00	0,04
SONOVA HOLDING NOM.	CHF	10	3 357,66	0,00
STRAUMANN HOLDING	CHF	1 317	159 933,95	0,20

# OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

## E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>FPI de détail</b>			<b>287 782,48</b>	<b>0,36</b>
KLEPIERRE	EUR	95	2 789,20	0,00
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	3 806	284 993,28	0,36
<b>Gestion immobilière et développement</b>			<b>616 335,18</b>	<b>0,77</b>
LEG IMMOBILIEN SE	EUR	7 099	616 335,18	0,77
<b>Grands magasins et autres</b>			<b>658 736,58</b>	<b>0,82</b>
NEXT PLC	GBP	919	106 542,84	0,13
PROSUS NV	EUR	14 252	552 193,74	0,69
<b>Grossistes</b>			<b>90 493,87</b>	<b>0,11</b>
AUTO TRADER GROUP PLC	GBP	9 106	90 493,87	0,11
<b>Hôtels, restaurants et loisirs</b>			<b>1 433 811,70</b>	<b>1,79</b>
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	3 525	234 765,00	0,29
COMPASS GROUP PLC	GBP	4 860	144 743,92	0,18
INTERCONTINENTAL HOTELS GROU	GBP	9 860	999 719,58	1,25
SODEXO / EX SODEXHO ALLIANCE	EUR	684	54 583,20	0,07
<b>Industrie aérospatiale et défense</b>			<b>3 022 517,89</b>	<b>3,76</b>
AIRBUS SE	EUR	5 651	792 044,16	0,99
ROLLS-ROYCE HOLDINGS PLC	GBP	84 125	533 371,13	0,66
SAFRAN SA	EUR	8 167	1 697 102,60	2,11
<b>Logiciels</b>			<b>3 068 329,40</b>	<b>3,82</b>
AENA SME SA	EUR	1 434	291 102,00	0,36
DASSAULT SYST.	EUR	5 221	164 252,66	0,20
GETLINK SE	EUR	774	12 062,79	0,02
METSO CORP	EUR	7 417	64 572,40	0,08
NEXI SPA	EUR	10	58,02	0,00
OCI NV REG	EUR	25 627	286 125,46	0,36
OCI NV RTS	USD	38 052		0,00
PANDORA A/S	DKK	1 691	234 434,43	0,29
SAGE GROUP	GBP	9 619	110 445,64	0,14
SAP SE	EUR	8 870	1 905 276,00	2,37
<b>Machines</b>			<b>2 565 312,69</b>	<b>3,19</b>
ALFA LAVAL	SEK	22 833	923 619,57	1,14
ATLAS COPCO AB	SEK	13 307	177 041,01	0,22
ATLAS COPCO AB-A SHS	SEK	51 057	770 920,48	0,96
GEA GROUP	EUR	2 257	102 196,96	0,13
VOLVO AB-B SHS	SEK	21 118	503 021,62	0,63
WAERTSILAE CORPORATION	EUR	5 055	88 513,05	0,11
<b>Marches de capitaux</b>			<b>2 864 179,27</b>	<b>3,57</b>
3I GROUP PLC	GBP	37 322	1 401 922,96	1,75
AIB GROUP PLC	EUR	47 103	230 522,08	0,29

# OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

## E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BANCO SANTANDER S.A.	EUR	236 152	1 060 912,86	1,32
INPOST SA	EUR	1 535	27 522,55	0,03
M&G PLC	GBP	26 791	61 532,52	0,08
MEDIOBANCA SPA	EUR	5 390	81 766,30	0,10
<b>Media</b>			<b>510 196,12</b>	<b>0,64</b>
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	5 221	510 196,12	0,64
<b>Métaux et minerais</b>			<b>1 066 772,14</b>	<b>1,33</b>
NORSK HYDRO ASA	NOK	140 219	792 707,12	0,99
RIO TINTO PLC	GBP	4 613	274 065,02	0,34
<b>Ordinateurs et périphériques</b>			<b>282 286,23</b>	<b>0,35</b>
LOGITECH INTERNATIONAL SA	CHF	3 745	282 286,23	0,35
<b>Outils et services appliqués aux sciences biologiques</b>			<b>123 765,47</b>	<b>0,15</b>
LONZA GROUP NOM.	CHF	101	57 302,37	0,07
QIAGEN N.V.	EUR	1 702	66 463,10	0,08
<b>Pétrole et gaz</b>			<b>3 644 136,41</b>	<b>4,54</b>
BP PLC	GBP	27 092	120 854,47	0,15
EQUINOR ASA	NOK	9 996	220 409,16	0,27
GALP ENERGIA SGPS SA	EUR	56 821	890 385,07	1,11
SHELL PLC	GBP	54 091	1 651 650,71	2,06
TOTALENERGIES SE	EUR	13 255	760 837,00	0,95
<b>Producteur et commerce d'énergie indépendants</b>			<b>802 388,18</b>	<b>1,00</b>
AIR LIQUIDE SA	EUR	1 435	236 287,10	0,29
AIR LIQUIDE SA-PF	EUR	3 438	566 101,08	0,71
<b>Produits alimentaires</b>			<b>2 876 112,58</b>	<b>3,58</b>
CHOCOLADEFABR.LINDT SPRUENGLI	CHF	3	320 852,20	0,40
CHOCOLADEFABRIKEN LINDT UND SPRUNGLI AG	CHF	9	97 502,00	0,12
DANONE	EUR	940	61 758,00	0,08
KERRY GROUP PLC-A	EUR	4 325	395 737,50	0,49
NESTLE SA-REG	CHF	15 399	1 338 216,16	1,67
UNILEVER PLC	EUR	11 776	662 046,72	0,82
<b>Produits chimiques</b>			<b>1 193 057,62</b>	<b>1,49</b>
CLARIANT AG-REG	CHF	10	127,72	0,00
CRODA INTERNATIONAL PLC	GBP	1 506	66 075,32	0,08
DSM-FIRMENICH AG	EUR	1 631	177 942,10	0,22
GIVAUDAN-REG	CHF	21	91 650,60	0,11
SIKA AG-REG	CHF	282	72 246,07	0,09
SYENSQO SA	EUR	3 827	271 831,81	0,34
SYMRISE AG	EUR	4 640	513 184,00	0,65
<b>Produits de soins personnels</b>			<b>549 423,00</b>	<b>0,68</b>
L'OREAL	EUR	66	22 720,50	0,03

# OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

## E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
L'OREAL SA-PF	EUR	1 530	526 702,50	0,65
<b>Produits domestiques</b>			<b>1 231 210,57</b>	<b>1,53</b>
HENKEL AG AND CO.KGAA NON VTG PRF	EUR	2 015	160 353,70	0,20
HENKEL AG UND CO KGAA	EUR	1 504	107 836,80	0,13
RECKITT BENCKISER GROUP PLC	GBP	17 358	963 020,07	1,20
<b>Produits pharmaceutiques</b>			<b>10 249 503,95</b>	<b>12,78</b>
ASTRAZENECA PLC	GBP	12 306	1 609 419,91	2,00
ESSITY AKTIEBOLAG-B	SEK	4 047	104 793,84	0,13
GSK PLC	GBP	34 295	565 525,35	0,70
MERCK KGA	EUR	1 175	178 600,00	0,22
NOVARTIS AG-REG	CHF	15 881	1 586 831,21	1,98
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	32 763	3 352 141,60	4,20
ORION CORPORATION	EUR	16 611	741 681,15	0,92
ROCHE HOLDING AG-GENUSSSCHEIN	CHF	5 268	1 503 379,17	1,87
SANOFI	EUR	6 252	607 131,72	0,76
<b>Produits pour l'industrie du bâtiment</b>			<b>205 061,16</b>	<b>0,26</b>
GEBERIT AG-REG	CHF	257	148 053,90	0,19
SAINT-GOBAIN	EUR	687	57 007,26	0,07
<b>Semi-conducteurs et équipements pour fabrication</b>			<b>2 837 716,99</b>	<b>3,53</b>
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	402	205 904,40	0,26
ASML HOLDING NV	EUR	3 443	2 138 791,60	2,65
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	3 466	100 600,65	0,13
STMICROELECTRONICS NV	EUR	15 678	392 420,34	0,49
<b>Services aux collectivités</b>			<b>495 628,12</b>	<b>0,62</b>
NATIONAL GRID PLC	GBP	38 947	450 234,60	0,56
POSTE ITALIANE	EUR	3 508	45 393,52	0,06
<b>Services aux professionnels</b>			<b>2 006 920,39</b>	<b>2,50</b>
BUREAU VERITAS SA	EUR	3 237	94 002,48	0,12
EXPERIAN PLC	GBP	7 572	338 675,40	0,42
RELX PLC	GBP	32 712	1 379 447,36	1,71
SGS SA-REG	CHF	1 370	133 533,95	0,17
WOLTERS KLUWER	EUR	396	61 261,20	0,08
<b>Services clientèle divers</b>			<b>90 328,77</b>	<b>0,11</b>
PEARSON ORD	GBP	6 694	90 328,77	0,11
<b>Services de télécommunication diversifiés</b>			<b>1 256 833,60</b>	<b>1,56</b>
DEUTSCHE TELEKOM AG	EUR	29 519	821 218,58	1,02
ELISA COMMUNICATION OXJ - A	EUR	1 091	47 742,16	0,06
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	36 772	132 121,80	0,16
ORANGE	EUR	14 289	144 247,46	0,18
SWISSCOM AG-REG	CHF	199	111 503,60	0,14

# OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

## E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Services de télécommunication mobile</b>			<b>170 581,25</b>	<b>0,21</b>
TELE2 AB	SEK	10	96,11	0,00
VODAFONE GROUP PLC	GBP	199 842	170 485,14	0,21
<b>Services financiers diversifiés</b>			<b>1 963 221,95</b>	<b>2,44</b>
ADYEN NV	EUR	194	272 841,60	0,34
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	5 388	1 151 415,60	1,43
EURAZEO	EUR	7 705	538 964,75	0,67
<b>Sociétés commerciales et de distribution</b>			<b>104 891,37</b>	<b>0,13</b>
BUNZL PLC	GBP	2 596	104 891,37	0,13
<b>Soins et autres services médicaux</b>			<b>603 358,90</b>	<b>0,75</b>
AMPLIFON	EUR	23 477	603 358,90	0,75
<b>Textiles, habillement et produits de luxe</b>			<b>3 005 673,43</b>	<b>3,74</b>
CIE FIN RICHEMONT N	CHF	2 048	273 466,63	0,34
HERMES INTERNATIONAL	EUR	804	1 667 496,00	2,07
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	1 746	1 064 710,80	1,33
<b>Transport maritime</b>			<b>111 847,88</b>	<b>0,14</b>
KUEHNE + NAGEL INTL AG-REG	CHF	487	111 847,88	0,14
<b>Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				<b>0,00</b>
<b>Grands magasins et autres</b>				<b>0,00</b>
PROSUS NV RTS 18-11-24	EUR	14 252		0,00
<b>TITRES FINANCIERS REÇUS EN GARANTIE</b>			<b>3 124 591,35</b>	<b>3,89</b>
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>638 942,51</b>	<b>0,80</b>
<b>Banques commerciales</b>			<b>365 672,52</b>	<b>0,46</b>
UNICREDIT SPA	EUR	8 989	365 672,52	0,46
<b>Electricité</b>			<b>272 714,00</b>	<b>0,34</b>
RED ELECTRICA DE ESPANA	EUR	16 042	272 714,00	0,34
<b>Equipement et services pour l'énergie</b>			<b>7,25</b>	<b>0,00</b>
MERCURY NZ LTD	NZD	2	7,25	0,00
<b>Gestion immobilière et développement</b>			<b>490,87</b>	<b>0,00</b>
ALLREAL HOLDING	CHF	3	490,87	0,00
<b>Services financiers diversifiés</b>			<b>57,87</b>	<b>0,00</b>
CVC CAPITAL PARTNERS PLC	EUR	3	57,87	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>2 485 648,84</b>	<b>3,09</b>
<b>Automobiles</b>			<b>373 725,77</b>	<b>0,47</b>
VOLKSWAGEN GROUP AMERICA FINANCE LLC 5.8% 12-09-25	USD	399 000	373 725,77	0,47

# OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

## E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Distribution de produits alimentaires de première nécessité</b>			<b>807 973,86</b>	<b>1,00</b>
CENCOSUD 5.95% 28-05-31	USD	845 000	807 973,86	1,00
<b>Eau</b>			<b>785 402,61</b>	<b>0,98</b>
SW FINANCE I 7.0% 16-04-40	GBP	729 000	785 402,61	0,98
<b>Equipement et services pour l'énergie</b>			<b>99 828,88</b>	<b>0,12</b>
JOHNSON NTROLS INTL PLC TY 1.0% 15-09-32	EUR	120 000	99 828,88	0,12
<b>Services aux collectivités</b>			<b>47 323,42</b>	<b>0,06</b>
EUROPEAN UNION 3.0% 04-12-34	EUR	46 338	47 323,42	0,06
<b>Services financiers diversifiés</b>			<b>48 194,53</b>	<b>0,06</b>
NRWBANK 2.875% 05-04-33 EMTN	EUR	47 000	48 194,53	0,06
<b>Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)</b>			<b>323 199,77</b>	<b>0,40</b>
THFC FUNDING N 3 5.2% 11-10-43	GBP	288 000	323 199,77	0,40
<b>DETTES REPRÉSENTATIVES DES TITRES REÇUS EN GARANTIE</b>			<b>-3 124 591,35</b>	<b>-3,89</b>
<b>CRÉANCES REPRÉSENTATIVES DE TITRES PRÊTÉS</b>			<b>3 059 144,75</b>	<b>3,81</b>
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>3 059 144,75</b>	<b>3,81</b>
<b>Electricité</b>			<b>236 353,60</b>	<b>0,29</b>
VERBUND	EUR	3 143	236 353,60	0,29
<b>Equipements et fournitures médicaux</b>			<b>798 947,53</b>	<b>0,99</b>
SONOVA HOLDING NOM.	CHF	1 110	372 699,86	0,46
STRAUMANN HOLDING	CHF	3 510	426 247,67	0,53
<b>FPI de détail</b>			<b>70 464,00</b>	<b>0,09</b>
KLEPIERRE	EUR	2 400	70 464,00	0,09
<b>Logiciels</b>			<b>501 816,77</b>	<b>0,62</b>
GETLINK SE	EUR	3 000	46 755,00	0,06
NEXI SPA	EUR	54 522	316 336,64	0,39
OCI NV REG	EUR	12 425	138 725,13	0,17
<b>Produits chimiques</b>			<b>1 143 683,15</b>	<b>1,44</b>
CLARIANT AG-REG	CHF	89 544	1 143 683,15	1,44
<b>Services de télécommunication mobile</b>			<b>307 879,70</b>	<b>0,38</b>
TELE2 AB	SEK	32 033	307 879,70	0,38
<b>INDEMNITÉS SUR TITRES PRÊTÉS</b>			<b>470,69</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>			<b>78 150 973,86</b>	<b>97,30</b>

(\*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

# OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

## E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
<b>Total</b>						

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

## E3. Inventaire des instruments financiers à terme

### E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
EURO STOXX 50 1224	29		-31 090,00	1 401 860,00
FTSE 100 FUT 1224	8		-19 136,72	769 921,25
<b>Sous-total 1.</b>			<b>-50 226,72</b>	<b>2 171 781,25</b>
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>			<b>-50 226,72</b>	<b>2 171 781,25</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

# OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

## E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

# OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

## E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>1. Futures</b>				
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>				
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>				

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

# OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

## E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	78 150 973,86
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	-50 226,72
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	2 549 639,85
Autres passifs (-)	-326 680,36
Passifs de financement (-)	
<b>Total = actif net</b>	<b>80 323 706,63</b>

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR I2-C/D	EUR	1,263	14 301 851,10
Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR I-C/D	EUR	144,684	139 804,80
Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR P-C/D	EUR	14 980,558	270,67
Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR Z-C	EUR	123,271	152 603,23
Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR Z-D	EUR	140,920	136 009,98

# AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

**COMPTES ANNUELS**

**31/10/2023**

## BILAN ACTIF AU 31/10/2023 EN EUR

	31/10/2023	31/10/2022
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>105 645 214,10</b>	<b>104 211 933,58</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>92 152 964,03</b>	<b>71 495 937,44</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	92 152 964,03	71 495 937,44
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>796 871,97</b>	<b>5 367 009,58</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	796 871,97	5 367 009,58
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>0,00</b>	<b>3 070 222,58</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	3 070 222,58
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>12 643 877,19</b>	<b>24 210 590,89</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	12 643 877,19	24 210 590,89
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>51 500,91</b>	<b>68 173,09</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	51 500,91	68 173,09
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>152 917,70</b>	<b>387 655,18</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	152 917,70	387 655,18
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>12 631 346,54</b>	<b>15 700 731,61</b>
Liquidités	12 631 346,54	15 700 731,61
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>118 429 478,34</b>	<b>120 300 320,37</b>

## BILAN PASSIF AU 31/10/2023 EN EUR

	31/10/2023	31/10/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	91 202 439,92	74 204 196,98
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	6 710 361,68	12 199 209,18
Report à nouveau (a)	1 121 146,58	59,64
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	3 266 068,30	1 790 497,94
Résultat de l'exercice (a,b)	2 124 505,94	2 160 552,25
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>104 424 522,42</b>	<b>90 354 515,99</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>2 394 423,42</b>	<b>17 520 466,56</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	2 342 922,51	17 452 293,47
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	36,71	-3,67
Autres opérations temporaires	2 342 885,80	17 452 297,14
Instruments financiers à terme	51 500,91	68 173,09
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	51 500,91	68 173,09
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>11 610 532,50</b>	<b>12 425 337,82</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	11 610 532,50	12 425 337,82
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>118 429 478,34</b>	<b>120 300 320,37</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN AU 31/10/2023 EN EUR

	31/10/2023	31/10/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO STOXX 50 1222	0,00	2 460 240,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
FTSE 100 FUT 1223	420 641,75	0,00
EURO STOXX 50 1223	854 700,00	0,00
FTSE 100 FUT 1222	0,00	1 241 990,91
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/10/2023 EN EUR

	31/10/2023	31/10/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	260 793,81	10 911,89
Produits sur actions et valeurs assimilées	2 556 518,80	2 674 562,82
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	84 453,26	57 003,91
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>2 901 765,87</b>	<b>2 742 478,62</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	209 680,91	1 328,58
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	7 672,19
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>209 680,91</b>	<b>9 000,77</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>2 692 084,96</b>	<b>2 733 477,85</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	744 749,94	644 550,55
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>1 947 335,02</b>	<b>2 088 927,30</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	177 170,92	71 624,95
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>2 124 505,94</b>	<b>2 160 552,25</b>

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

### **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

### **Instruments financiers à terme :**

#### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

#### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

##### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

##### **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

### **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013257219 - Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR Z-D : Taux de frais maximum de 0.45% TTC

FR0010807859 - Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR I2-C/D : Taux de frais maximum de 0.70% TTC

FR0010807842 - Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR I-C/D : Taux de frais maximum de 0.80% TTC

## Swing pricing

### Mécanisme du Swing Pricing

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage. Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs ou actionnaires présents dans l'OPC, la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing à l'OPC avec seuil de déclenchement. Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts ou actions confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs ou actionnaires présents dans l'OPC. Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total de l'OPC. Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus a minima sur un rythme trimestriel. En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille. Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement

### Commission de surperformance :

Le prospectus prévoit des commissions de surperformance pour les parts I-C/D, Z-C et Z-D.

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque part concernée et à chaque date d'établissement de la Valeur Liquidative. Celui-ci est basé sur la comparaison entre :

- L'actif net de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et
- L'« actif de référence » qui représente l'actif net de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1er jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de l'indice de référence (MSCI Europe).

Cette comparaison est effectuée sur une période d'observation d'une année dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois d'octobre.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est supérieur à celui de l'actif de référence défini ci-dessus, la commission de surperformance représentera 20 % de l'écart entre ces 2 actifs. Cette commission fera l'objet d'une provision lors du calcul de la valeur liquidative. En cas de rachat, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'actif de référence, la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la valeur liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette commission de surperformance ne sera définitivement perçue que si, le jour de la dernière valeur liquidative de la période d'observation, l'actif net de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est supérieur à celui de l'actif de référence.

## Affectation des sommes distribuables

### Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

#### Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Parts AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR I2-C/D	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Parts AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR I-C/D	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Parts AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR P-C/D	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Parts AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR Z-C	Capitalisation	Capitalisation
Parts AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR Z-D	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/10/2023 EN EUR

	31/10/2023	31/10/2022
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>90 354 515,99</b>	<b>97 279 762,89</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	61 523 018,66	7 843 598,75
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-55 585 124,97	-3 039 396,43
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	10 339 536,44	5 471 276,82
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-6 259 139,70	-4 339 639,47
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	418 019,63	360 782,85
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-185 214,70	-345 364,80
Frais de transactions	-408 187,11	-199 878,01
Différences de change	-1 114 590,61	1 151 994,83
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	3 420 516,59	-14 507 449,76
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	3 922 389,27	501 872,68
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-501 872,68	-15 009 322,44
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-26 162,82	-64 823,27
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-51 500,91	-25 338,09
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	25 338,09	-39 485,18
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	-1 345 275,71
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 947 335,02	2 088 927,30
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>104 424 522,42</b>	<b>90 354 515,99</b>

### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	796 871,97	0,76
<b>TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>	<b>796 871,97</b>	<b>0,76</b>
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
<b>TOTAL TITRES DE CRÉANCES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Actions	1 275 341,75	1,22
<b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>	<b>1 275 341,75</b>	<b>1,22</b>

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	796 871,97	0,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 631 346,54	12,10
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	796 871,97	0,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	301 369,73	0,29	495 502,24	0,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	12 631 346,54	12,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres	301 369,73	0,29	495 502,24	0,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 GBP		Devise 2 CHF		Devise 3 DKK		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	22 149 890,32	21,21	12 950 859,68	12,40	4 950 252,52	4,74	4 864 162,50	4,66
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	1 023 392,60	0,98	1 950 643,71	1,87	1 374 100,94	1,32	2 645 835,40	2,53
Créances	58 063,65	0,06	0,00	0,00	0,00	0,00	1 192,16	0,00
Comptes financiers	949 469,86	0,91	72 837,11	0,07	7 277,23	0,01	140 384,86	0,13
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	19 200,02	0,02	76 041,60	0,07	0,00	0,00	634 639,97	0,61
Dettes	111,89	0,00	1 645,68	0,00	185,15	0,00	373,34	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	420 641,75	0,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/10/2023
<b>CRÉANCES</b>		
	Dépôts de garantie en espèces	82 498,55
	Coupons et dividendes en espèces	70 419,15
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>152 917,70</b>
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	53 473,55
	Frais de gestion variable	77 643,40
	Collatéraux	11 376 495,00
	Autres dettes	102 920,55
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>11 610 532,50</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-11 457 614,80</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR I2-C/D</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,721	
<b>Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR I-C/D</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	43,836	5 602 741,19
Parts rachetées durant l'exercice	-422,474	-54 343 304,54
Solde net des souscriptions/rachats	-378,638	-48 740 563,35
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,417	
<b>Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR P-C/D</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	2 532,805	612 047,07
Parts rachetées durant l'exercice	-1 903,010	-461 391,56
Solde net des souscriptions/rachats	629,795	150 655,51
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	14 548,435	
<b>Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR Z-C</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	389,551	52 725 557,34
Parts rachetées durant l'exercice	-5,876	-780 428,87
Solde net des souscriptions/rachats	383,675	51 945 128,47
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	426,085	
<b>Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR Z-D</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	22,000	2 582 673,06
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	22,000	2 582 673,06
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	200,420	

### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR I2-C/D</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR I-C/D</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR P-C/D</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR Z-C</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR Z-D</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	31/10/2023
<b>Parts AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR I2-C/D</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	155 634,79
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR I-C/D</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	262 983,92
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR P-C/D</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	37 960,19
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,10
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR Z-C</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	100 407,30
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,45
Frais de gestion variables provisionnés	57 261,63
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,26
Frais de gestion variables acquis	1 017,33
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	31/10/2023
<b>Parts AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR Z-D</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	110 120,34
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,45
Frais de gestion variables provisionnés	19 364,44
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,08
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/10/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/10/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/10/2023
Actions			692 558,79
	ES0113900J37	BANCO SANTANDER S.A.	692 558,79
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>692 558,79</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/10/2023	31/10/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	1 121 146,58	59,64
Résultat	2 124 505,94	2 160 552,25
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>3 245 652,52</b>	<b>2 160 611,89</b>

	31/10/2023	31/10/2022
<b>Parts AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR I2-C/D</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	891 116,99	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,01	473 107,52
Capitalisation	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>891 117,00</b>	<b>473 107,52</b>
<b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	1,721	1,721
Distribution unitaire	517 790,23	0,00
<b>Crédit d'impôt</b>		
<b>Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>	<b>30 915,60</b>	<b>0,00</b>

	31/10/2023	31/10/2022
<b>Parts AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR I-C/D</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	6 827,76	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,01	977 147,39
Capitalisation	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>6 827,77</b>	<b>977 147,39</b>
<b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	1,417	380,055
Distribution unitaire	4 818,46	0,00
<b>Crédit d'impôt</b>		
<b>Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>	<b>248,92</b>	<b>0,00</b>

	31/10/2023	31/10/2022
<b>Parts AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR P-C/D</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	115 078,12	0,00
Report à nouveau de l'exercice	12,42	59 717,09
Capitalisation	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>115 090,54</b>	<b>59 717,09</b>
<b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	14 548,435	13 918,640
Distribution unitaire	7,91	0,00
<b>Crédit d'impôt</b>		
<b>Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>	<b>4 935,42</b>	<b>0,00</b>

	31/10/2023	31/10/2022
<b>Parts AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR Z-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 145 074,85	132 546,48
<b>Total</b>	<b>1 145 074,85</b>	<b>132 546,48</b>

	31/10/2023	31/10/2022
<b>Parts AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR Z-D</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	1 087 541,05	0,00
Report à nouveau de l'exercice	1,31	518 093,41
Capitalisation	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>1 087 542,36</b>	<b>518 093,41</b>
<b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	200,420	178,420
Distribution unitaire	5 426,31	0,00
<b>Crédit d'impôt</b>		
<b>Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>	<b>34 303,09</b>	<b>0,00</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	31/10/2023	31/10/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	6 710 361,68	12 199 209,18
Plus et moins-values nettes de l'exercice	3 266 068,30	1 790 497,94
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>9 976 429,98</b>	<b>13 989 707,12</b>

	31/10/2023	31/10/2022
<b>Parts AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR I2-C/D</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	4 151 082,85	3 473 169,78
Capitalisation	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>4 151 082,85</b>	<b>3 473 169,78</b>

	31/10/2023	31/10/2022
<b>Parts AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR I-C/D</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	7 387 779,38
Capitalisation	-125 032,62	0,00
<b>Total</b>	<b>-125 032,62</b>	<b>7 387 779,38</b>

	31/10/2023	31/10/2022
<b>Parts AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR P-C/D</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	715 956,06	581 064,40
Capitalisation	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>715 956,06</b>	<b>581 064,40</b>

	31/10/2023	31/10/2022
<b>Parts AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR Z-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 722 453,13	98 452,68
<b>Total</b>	<b>1 722 453,13</b>	<b>98 452,68</b>

	31/10/2023	31/10/2022
<b>Parts AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR Z-D</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	3 511 970,56	2 449 240,88
Capitalisation	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>3 511 970,56</b>	<b>2 449 240,88</b>

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2020	30/09/2021	29/10/2021	31/10/2022	31/10/2023
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>152 609 795,16</b>	<b>92 272 092,52</b>	<b>97 279 762,89</b>	<b>90 354 515,99</b>	<b>104 424 522,42</b>
<b>Parts AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR I2-C/D en EUR</b>					
Actif net	33 832 373,10	21 553 118,98	22 548 879,03	19 841 913,40	21 670 546,04
Nombre de titres	3,463	1,721	1,721	1,721	1,721
Valeur liquidative unitaire	9 769 671,70	12 523 601,96	13 102 195,83	11 529 293,08	12 591 833,84
+/- values nettes unitaire non distribuées	576 227,24	1 563 070,42	1 789 440,55	2 018 111,43	2 412 017,92
Distribution unitaire sur résultat	0,00	0,00	193 414,79	0,00	517 790,23
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	17 806,548	0,00	0,00 (*)
Report à nouveau unitaire sur résultat	0,00	183 238,81	0,00	274 902,68	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	119 926,65	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Parts AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR I-C/D en EUR</b>					
Actif net	30 478 754,14	41 321 721,52	43 054 979,59	42 892 535,36	174 480,77
Nombre de titres	318,341	337,028	335,684	380,055	1,417
Valeur liquidative unitaire	95 742,47	122 606,19	128 260,44	112 858,75	123 133,92
+/- values nettes unitaire non distribuées	5 331,17	14 984,27	17 200,41	19 438,71	0,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	-88 237,55
Distribution unitaire sur résultat	0,00	0,00	1 771,23	0,00	4 818,46
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	175,289	0,00	0,00 (*)
Report à nouveau unitaire sur résultat	0,00	1 681,52	0,00	2 571,06	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	1 077,03	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2020	30/09/2021	29/10/2021	31/10/2022	31/10/2023
<b>Parts AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR P-C/D en EUR</b>					
Actif net	47 966 642,79	3 217 954,10	3 344 530,94	3 042 880,80	3 459 522,36
Nombre de titres	255 832,823	13 543,881	13 459,276	13 918,640	14 548,435
Valeur liquidative unitaire	187,49	237,59	248,49	218,61	237,79
+/- values nettes unitaire non distribuées	14,72	33,10	37,40	41,74	49,21
Distribution unitaire sur résultat	1,53	0,00	2,72	0,00	7,91
Crédit d'impôt unitaire	0,392	0,00	0,338	0,00	0,00 (*)
Report à nouveau unitaire sur résultat	0,00	2,60	0,00	4,29	0,00
<b>Parts AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR Z-C en EUR</b>					
Actif net	9 377 023,97	4 453 160,88	5 596 967,41	5 011 713,12	55 074 938,62
Nombre de titres	95,492	35,310	42,410	42,410	426,085
Valeur liquidative unitaire	98 196,95	126 116,13	131 972,82	118 172,91	129 258,10
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1 539,99	9 930,85	2 280,26	2 321,44	4 042,51
Capitalisation unitaire sur résultat	1 420,17	2 049,33	127,46	3 125,35	2 687,43
<b>Parts AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR Z-D en EUR</b>					
Actif net	30 955 001,16	21 726 137,04	22 734 405,92	19 565 473,31	24 045 034,63
Nombre de titres	329,614	182,420	182,420	178,420	200,420
Valeur liquidative unitaire	93 912,88	119 099,53	124 626,71	109 659,64	119 973,22
+/- values nettes unitaire non distribuées	0,00	9 403,57	11 556,40	13 727,38	17 523,05
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1 486,87	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur résultat	1 369,27	0,00	2 155,46	0,00	5 426,31
Crédit d'impôt unitaire	147,885	0,00	173,171	0,00	0,00 (*)
Report à nouveau unitaire sur résultat	0,00	2 034,60	0,00	2 903,78	0,00

(\*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
ALLIANZ SE-REG	EUR	11 140	2 460 826,00	2,36
BEIERSDORF AG	EUR	10	1 240,50	0,00
BMW BAYERISCHE MOTOREN WERKE	EUR	3 538	310 034,94	0,29
BMW VZ	EUR	7 957	637 753,55	0,61
BRENNTAG AG NAMEN	EUR	10	701,20	0,00
DAIMLER TRUCK HOLDING AG	EUR	6 688	198 098,56	0,19
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	10 910	1 693 232,00	1,62
DEUTSCHE TELEKOM AG	EUR	70 605	1 445 637,38	1,38
GEA GROUP	EUR	2 641	85 119,43	0,08
HEIDELBERGER ZEMENT	EUR	10	684,80	0,00
LEG IMMOBILIEN AG	EUR	10	588,40	0,00
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	10 319	571 982,17	0,55
MERCK KGA	EUR	5 587	795 309,45	0,76
PUMA SE	EUR	1 792	95 513,60	0,09
SAP SE	EUR	10 577	1 340 528,98	1,29
SCOUT24 AG	EUR	2 687	155 899,74	0,15
SIEMENS AG-REG	EUR	8 568	1 070 657,28	1,03
SIEMENS ENERGY AG	EUR	10	83,70	0,00
TALANX AG	EUR	10	594,50	0,00
WACKER CHEMIE AG	EUR	10	1 155,00	0,00
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>10 865 641,18</b>	<b>10,40</b>
<b>AUTRICHE</b>				
ERSTE GROUP BANK	EUR	19 132	645 705,00	0,62
VERBUND	EUR	6 957	570 474,00	0,54
<b>TOTAL AUTRICHE</b>			<b>1 216 179,00</b>	<b>1,16</b>
<b>BELGIQUE</b>				
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	EUR	4 130	221 491,90	0,22
KBC GROUPE	EUR	62	3 217,80	0,00
SOLVAY	EUR	1 181	117 792,94	0,11
UMICORE	EUR	4 663	104 684,35	0,10
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>447 186,99</b>	<b>0,43</b>
<b>DANEMARK</b>				
A.P. MOELLER-MAERSK AS SHS A	DKK	17	26 192,92	0,03
AP MOELLER MAERSK S.B	DKK	41	64 407,11	0,06
COLOPLAST B	DKK	10	984,75	0,00
DSV A/S	DKK	10	1 409,46	0,00
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	50 152	4 548 979,95	4,35
ORSTED	DKK	3 659	166 580,01	0,16
PANDORA A/S	DKK	1 325	141 698,32	0,14
<b>TOTAL DANEMARK</b>			<b>4 950 252,52</b>	<b>4,74</b>
<b>ESPAGNE</b>				
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	7 831	421 464,42	0,40
BANCO SANTANDER S.A.	EUR	199 815	692 558,79	0,66
CORP ACCIONA ENERGIAS RENOVA	EUR	3 948	100 989,84	0,10

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
EDP RENOVAVEIS SA EUR5	EUR	10	151,90	0,00
ENDESA SA	EUR	10	177,65	0,00
IBERDROLA SA	EUR	42 657	447 898,50	0,43
INDITEX	EUR	30 052	978 192,60	0,94
NATURGY ENERGY GROUP SDG-E	EUR	4 153	110 885,10	0,11
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>2 752 318,80</b>	<b>2,64</b>
<b>FINLANDE</b>				
METSO OUTOTEC OYJ	EUR	11 051	91 789,61	0,09
NOKIA (AB) OYJ	EUR	176 231	553 365,34	0,53
ORION CORPORATION	EUR	1 896	71 175,84	0,07
STORA ENSO AB EX ENSO OYJ	EUR	62 956	712 976,70	0,68
<b>TOTAL FINLANDE</b>			<b>1 429 307,49</b>	<b>1,37</b>
<b>FRANCE</b>				
ACCOR	EUR	3 193	96 013,51	0,10
AIR LIQUIDE	EUR	1 096	177 201,28	0,17
AIR LIQUIDE SA PF 2024	EUR	3 099	501 046,32	0,48
ARKEMA	EUR	1 052	92 975,76	0,09
AXA	EUR	10 253	286 622,62	0,27
BNP PARIBAS	EUR	12 425	674 553,25	0,65
BUREAU VERITAS SA	EUR	4 698	100 960,02	0,10
CAPGEMINI SE	EUR	2 109	351 148,50	0,34
CARREFOUR	EUR	9 022	149 584,76	0,15
ESSILORLUXOTTICA	EUR	1 534	261 761,76	0,25
HERMES INTERNATIONAL	EUR	1 017	1 789 513,20	1,72
KLEPIERRE	EUR	10	229,00	0,00
L'OREAL	EUR	469	185 794,35	0,18
LA FRANCAISE DES JEUX	EUR	11 273	342 924,66	0,33
LEGRAND SA	EUR	19 087	1 555 208,76	1,49
L OREAL SA PF 24	EUR	2 708	1 072 774,20	1,02
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	3 346	2 256 877,00	2,16
PERNOD RICARD	EUR	1 382	231 485,00	0,22
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	4 779	342 749,88	0,32
SAINT-GOBAIN	EUR	6 022	309 530,80	0,30
SANOFI	EUR	9 890	847 573,00	0,81
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	4 320	626 313,60	0,60
SOCIETE GENERALE SA	EUR	7 050	149 072,25	0,14
SODEXO / EX SODEXHO ALLIANCE	EUR	1 373	137 135,24	0,13
TOTALENERGIES SE	EUR	27 042	1 709 054,40	1,63
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	8 952	231 230,16	0,22
VINCI SA	EUR	3 032	316 783,36	0,30
WORLDLINE SA	EUR	4 430	53 071,40	0,05
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>14 849 188,04</b>	<b>14,22</b>
<b>IRLANDE</b>				
CRH PLC	GBP	3 017	153 127,34	0,16
DCC PLC	GBP	1 770	92 762,18	0,09
KERRY GROUP PLC-A	EUR	1 415	103 125,20	0,09
SMURFIT KAPPA GROUP PLC	EUR	3 957	121 638,18	0,12
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>470 652,90</b>	<b>0,46</b>

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>ITALIE</b>				
ASSICURAZIONI GENERALI	EUR	1 686	31 604,07	0,03
ENEL SPA	EUR	93 864	562 057,63	0,54
ENI SPA	EUR	29 986	462 624,01	0,44
INTESA SANPAOLO	EUR	126 374	310 437,73	0,30
POSTE ITALIANE	EUR	10	93,40	0,00
PRYSMIAN SPA	EUR	3 940	139 042,60	0,14
RECORDATI INDUSTRIA CHIMICA E FARMACEUTICA	EUR	1 918	83 624,80	0,08
SNAM	EUR	54 375	235 443,75	0,22
TERNA	EUR	21 106	152 511,96	0,14
UNICREDIT SPA	EUR	6 471	152 877,38	0,15
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>2 130 317,33</b>	<b>2,04</b>
<b>JERSEY</b>				
WPP PLC	GBP	58 181	471 967,11	0,45
<b>TOTAL JERSEY</b>			<b>471 967,11</b>	<b>0,45</b>
<b>NORVEGE</b>				
DNB BANK ASA	NOK	10	170,47	-0,01
EQUINOR ASA	NOK	161	5 105,34	0,00
KONGSBERG GRUPPEN	NOK	2 730	105 422,37	0,10
NORSK HYDRO ASA	NOK	128 179	691 234,17	0,67
YARA INTERNATIONAL	NOK	2 321	71 741,97	0,07
<b>TOTAL NORVEGE</b>			<b>873 674,32</b>	<b>0,83</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
ABN AMRO BANK NV-CVA	EUR	93 779	1 189 586,62	1,14
AEGON NV	EUR	10	45,84	0,00
AIRBUS SE	EUR	17 178	2 169 237,84	2,08
ASML HOLDING NV	EUR	4 182	2 364 084,60	2,26
ASR NEDERLAND NV	EUR	2 790	98 208,00	0,10
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES	EUR	10	973,00	0,00
CNH INDUSTRIAL NV	EUR	36 639	383 427,14	0,36
EURONEXT NV - W/I	EUR	1 372	90 277,60	0,09
IMCD BV	EUR	9 983	1 133 070,50	1,09
KONINKLIJKE AHOLD NV	EUR	12 283	343 924,00	0,33
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	46 965	149 113,88	0,14
PROSUS NV	EUR	19 185	507 059,55	0,48
STELLANTIS NV	EUR	82 478	1 451 612,80	1,40
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	EUR	10 965	253 291,50	0,25
WOLTERS KLUWER	EUR	3 271	396 118,10	0,37
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>10 530 030,97</b>	<b>10,09</b>
<b>PORTUGAL</b>				
GALP ENERGIA SGPS SA	EUR	55 592	789 962,32	0,76
<b>TOTAL PORTUGAL</b>			<b>789 962,32</b>	<b>0,76</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
3I GROUP PLC	GBP	75 729	1 681 852,37	1,61
ASTRAZENECA PLC	GBP	13 266	1 561 064,23	1,49
BP PLC	GBP	99 846	576 116,18	0,55
BUNZL	GBP	4 939	166 249,33	0,16
BURBERRY GROUP PLC	GBP	5 617	109 109,28	0,10

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
COCA-COLA EUROPACIFIC PARTNE	USD	17 229	953 707,46	0,91
COMPASS GROUP PLC	GBP	6 521	155 192,39	0,15
CRODA INTERNATIONAL PLC	GBP	11 339	569 911,51	0,54
DIAGEO	GBP	64 735	2 309 071,18	2,21
GSK PLC	GBP	49 321	825 215,83	0,79
HSBC HOLDINGS PLC	GBP	190 010	1 292 037,46	1,24
INTERCONTINENTAL HOTELS GROUP PLC	GBP	4 770	318 164,28	0,31
LAND SECURITIES REIT RG	GBP	97 939	639 771,44	0,61
LEGAL&GENERAL GROUP PLC	GBP	628 921	1 526 363,57	1,46
M&G PLC	GBP	40 583	92 343,16	0,09
MONDI PLC	GBP	10	152,57	0,00
NATIONAL GRID PLC	GBP	76 535	859 849,04	0,83
NEXT PLC	GBP	1 822	143 994,58	0,14
RECKITT BENCKISER GROUP PLC	GBP	21 095	1 332 468,74	1,28
RELX PLC	GBP	42 423	1 396 810,33	1,34
RIO TINTO PLC	GBP	2 512	151 547,67	0,15
ROLLS-ROYCE HLD	GBP	631 040	1 560 484,66	1,49
SHELL PLC	GBP	80 166	2 435 673,26	2,33
STANDARD CHARTERED PLC	GBP	23 811	172 216,64	0,17
TAYLOR WIMPEY	GBP	138 780	176 532,05	0,17
TESCO PLC	GBP	241 778	748 608,31	0,72
UNITED UTILITIES GROUP	GBP	10 983	134 032,82	0,13
VODAFONE GROUP PLC	GBP	307 562	267 291,69	0,25
WHITBREAD PLC	GBP	3 128	119 510,75	0,11
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>22 275 342,78</b>	<b>21,33</b>
<b>SUEDE</b>				
ASSA ABLOY AB	SEK	13 376	269 003,77	0,26
ATLAS COPCO AB-A SHS	SEK	34 199	417 587,18	0,40
BOLIDEN AB	SEK	39 166	947 684,87	0,90
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN	SEK	10	105,25	0,00
SVENSKA HANDELSBANKEN AB	SEK	11 310	90 981,84	0,09
SWEDBANK AB	SEK	7 772	120 270,38	0,11
TELE2 AB	SEK	83 040	556 482,97	0,54
<b>TOTAL SUEDE</b>			<b>2 402 116,26</b>	<b>2,30</b>
<b>SUISSE</b>				
ABB LTD	CHF	2 269	71 800,36	0,06
ALCON INC	CHF	6 979	470 272,65	0,45
CHOCOLADEFABR.LINDT SPRUENGLI	CHF	2	205 831,90	0,20
CHOCOLADEFABRIKEN LINDT UND SPRUNGLI AG	CHF	10	104 475,28	0,10
CIE FIN RICHEMONT N	CHF	3 381	375 725,25	0,36
COCACOLA HBC SA	GBP	3 726	91 198,35	0,09
DSM FIRMENICH	EUR	1 700	145 503,00	0,14
GEBERIT NOM.	CHF	10	4 384,84	0,01
GIVAUDAN-REG	CHF	10	31 394,56	0,03
JULIUS BAER GRUPPE	CHF	9 954	554 638,39	0,54
LOGITECH INTERNATIONAL SA	CHF	2 425	179 388,74	0,17
LONZA GROUP NOM.	CHF	223	73 440,82	0,07
NESTLE SA-REG	CHF	32 048	3 266 933,71	3,13

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
NOVARTIS AG-REG	CHF	39 473	3 469 044,57	3,33
PARTNERS GROUP HOLDING N	CHF	224	222 800,77	0,21
ROCHE HOLDING AG-GENUSSSCHEIN	CHF	8 012	1 947 716,83	1,86
SANDOZ GROUP AG	CHF	10	245,85	0,00
SIKA AG-REG	CHF	481	108 455,64	0,10
SONOVA HOLDING NOM.	CHF	3 471	773 979,42	0,75
STMICROELECTRONICS NV	EUR	28 947	1 041 223,59	0,99
SWISS PRIME SITE-REG	CHF	10	877,38	0,00
SWISS RE AG	CHF	6 207	639 573,62	0,61
TEMENOS AG - REG	CHF	228	15 439,39	0,01
UBS GROUP AG	CHF	11 380	251 035,50	0,24
ZURICH FINANCIAL SERVICES	CHF	240	107 431,78	0,10
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>14 152 812,19</b>	<b>13,55</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>90 606 950,20</b>	<b>86,77</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>90 606 950,20</b>	<b>86,77</b>
<b>Titres reçus en garantie</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
BANCO DE SABADELL S.A.	EUR	271 964	318 469,84	0,31
BUREAU VERITAS SA	EUR	637	13 689,13	0,01
EDWARDS LIFESCIENCES CORP	USD	9 324	562 086,36	0,54
ELEC DE PORTUGAL	EUR	42 101	167 140,97	0,16
JD SPORTS FASHION PLC	GBP	13 117	19 200,02	0,02
L'OREAL	EUR	242	95 868,30	0,09
NORDEA BANK ABP	SEK	7 307	72 578,10	0,07
SACYR SA	EUR	73 380	200 033,88	0,19
SODEXO / EX SODEXHO ALLIANCE	EUR	210	20 974,80	0,02
UBS GROUP AG	CHF	3 444	75 972,43	0,07
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>1 546 013,83</b>	<b>1,48</b>
<b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
STATE OF LOWER SAXONY 0.01% 15-04-24	EUR	504 000	495 502,24	0,47
STATE OF LOWER SAXONY 0.05% 27-11-23	EUR	302 000	301 369,73	0,29
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>796 871,97</b>	<b>0,76</b>
<b>TOTAL Titres reçus en garantie</b>			<b>2 342 885,80</b>	<b>2,24</b>
<b>Dettes représentatives des titres reçus en garantie</b>			-2 342 885,80	-2,24
<b>Créance représentative de titres prêtés</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
BEIERSDORF AG	EUR	1 408	174 662,40	0,17
BRENNTAG AG NAMEN	EUR	2 195	153 913,40	0,15
HEIDELBERGER ZEMENT	EUR	12 138	831 210,24	0,80
LEG IMMOBILIEN AG	EUR	2 368	139 333,12	0,13
SIEMENS ENERGY AG	EUR	8 361	69 981,57	0,07
TALANX AG	EUR	1 273	75 679,85	0,08
WACKER CHEMIE AG	EUR	1 246	143 913,00	0,13
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>1 588 693,58</b>	<b>1,53</b>
<b>AUTRICHE</b>				
VERBUND	EUR	1 413	115 866,00	0,11

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>TOTAL AUTRICHE</b>			<b>115 866,00</b>	<b>0,11</b>
<b>BELGIQUE</b>				
KBC GROUPE	EUR	6 000	311 400,00	0,30
UMICORE	EUR	100	2 245,00	0,00
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>313 645,00</b>	<b>0,30</b>
<b>DANEMARK</b>				
A.P. MOELLER-MAERSK AS SHS A	DKK	215	331 263,36	0,31
AP MOELLER MAERSK S.B	DKK	373	585 947,60	0,56
COLOPLAST B	DKK	1 922	189 268,27	0,18
DSV A/S	DKK	1 895	267 092,72	0,26
<b>TOTAL DANEMARK</b>			<b>1 373 571,95</b>	<b>1,31</b>
<b>ESPAGNE</b>				
BANCO DE BILBAO VIZCAYA S.A.	EUR	28 718	213 145,00	0,20
EDP RENOVAVEIS SA EUR5	EUR	6 884	104 567,96	0,10
ENDESA SA	EUR	18 077	321 137,91	0,31
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>638 850,87</b>	<b>0,61</b>
<b>FINLANDE</b>				
STORA ENSO AB EX ENSO OYJ	EUR	26 214	296 873,55	0,29
<b>TOTAL FINLANDE</b>			<b>296 873,55</b>	<b>0,29</b>
<b>FRANCE</b>				
KLEPIERRE	EUR	3 814	87 340,60	0,08
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>87 340,60</b>	<b>0,08</b>
<b>IRLANDE</b>				
KERRY GROUP PLC-A	EUR	800	58 304,00	0,06
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>58 304,00</b>	<b>0,06</b>
<b>ITALIE</b>				
AMPLIFON	EUR	13 529	360 412,56	0,34
ASSICURAZIONI GENERALI	EUR	22 000	412 390,00	0,39
FINECOBANK SPA	EUR	24 859	276 307,79	0,26
POSTE ITALIANE	EUR	9 376	87 571,84	0,09
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>1 136 682,19</b>	<b>1,08</b>
<b>NORVEGE</b>				
DNB BANK ASA	NOK	35 325	602 186,77	0,57
EQUINOR ASA	NOK	17 600	558 099,68	0,54
YARA INTERNATIONAL	NOK	790	24 418,85	0,02
<b>TOTAL NORVEGE</b>			<b>1 184 705,30</b>	<b>1,13</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
AEGON NV	EUR	26 238	120 274,99	0,12
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES	EUR	1 245	121 138,50	0,12
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>241 413,49</b>	<b>0,24</b>
<b>PORTUGAL</b>				
GALP ENERGIA SGPS SA	EUR	31 991	454 592,11	0,43
<b>TOTAL PORTUGAL</b>			<b>454 592,11</b>	<b>0,43</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
MONDI PLC	GBP	67 054	1 023 072,91	0,98
UNILEVER PLC	EUR	15 953	712 221,69	0,68
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>1 735 294,60</b>	<b>1,66</b>
<b>SUEDE</b>				

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BOLIDEN AB	SEK	4 298	103 997,08	0,10
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN	SEK	121 507	1 278 912,75	1,23
SVENSKA HANDELSBANKEN AB	SEK	9 591	77 153,56	0,07
<b>TOTAL SUEDE</b>			<b>1 460 063,39</b>	<b>1,40</b>
<b>SUISSE</b>				
ABB LTD	CHF	15 000	474 660,85	0,45
CHOCOLADEFABRIKEN LINDT UND SPRUNGLI AG	CHF	21	219 398,10	0,21
GEBERIT NOM.	CHF	385	168 816,46	0,17
GIVAUDAN-REG	CHF	34	106 741,51	0,10
PARTNERS GROUP HOLDING N	CHF	74	73 603,83	0,07
SANDOZ GROUP AG	CHF	7 885	193 856,49	0,18
SWISS PRIME SITE-REG	CHF	1 266	111 076,88	0,11
TEMENOS AG - REG	CHF	8 828	597 802,30	0,57
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>1 945 956,42</b>	<b>1,86</b>
<b>TOTAL Créance représentative de titres prêtés</b>			<b>12 631 853,05</b>	<b>12,09</b>
<b>Indemnités sur titres prêtés</b>			12 024,14	0,02
<b>Indemnités sur titres empruntés</b>			-36,71	0,00
<b>Instruments financier à terme</b>				
<b>Engagements à terme fermes</b>				
<b>Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>				
EURO STOXX 50 1223	EUR	21	-39 590,00	-0,04
FTSE 100 FUT 1223	GBP	5	-11 910,91	-0,01
<b>TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>			<b>-51 500,91</b>	<b>-0,05</b>
<b>TOTAL Engagements à terme fermes</b>			<b>-51 500,91</b>	<b>-0,05</b>
<b>TOTAL Instruments financier à terme</b>			<b>-51 500,91</b>	<b>-0,05</b>
<b>Appel de marge</b>				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	39 590	39 590,00	0,04
APPEL MARGE CACEIS	GBP	10 375	11 910,91	0,01
<b>TOTAL Appel de marge</b>			<b>51 500,91</b>	<b>0,05</b>
<b>Créances</b>			<b>152 917,70</b>	<b>0,14</b>
<b>Dettes</b>			<b>-11 610 532,50</b>	<b>-11,12</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>12 631 346,54</b>	<b>12,10</b>
<b>Actif net</b>			<b>104 424 522,42</b>	<b>100,00</b>

Parts AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR P-C/D	EUR	14 548,435	237,79
Parts AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR Z-D	EUR	200,420	119 973,22
Parts AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR I2-C/D	EUR	1,721	12 591 833,84
Parts AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR I-C/D	EUR	1,417	123 133,92
Parts AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR Z-C	EUR	426,085	129 258,10

## Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR I2-C/D

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	891 116,986	EUR	517 790,23	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,00		0,00	
TOTAL	891 116,986	EUR	517 790,23	EUR

Décomposition du coupon : Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR I-C/D

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	6 827,758	EUR	4 818,46	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,00		0,00	
TOTAL	6 827,758	EUR	4 818,46	EUR

Décomposition du coupon : Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR P-C/D

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	115 078,12	EUR	7,91	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,00		0,00	
TOTAL	115 078,12	EUR	7,91	EUR

## Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR Z-D

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	1 087 541,05	EUR	5 426,31	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,00		0,00	
TOTAL	1 087 541,05	EUR	5 426,31	EUR

# OPCVM AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

## Annexe(s)

## Produit

# AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR - P

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.  
FR0000991432 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/06/2024.

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Parts de AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

**Durée :** La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

**Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») :** Actions internationales

**Objectifs :** En souscrivant à AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR, vous investissez dans des actions des entreprises européennes en tenant compte de critères ESG et liés au développement durable.

L'objectif est de réaliser une performance supérieure ou égale à celle de son indice de référence, le MSCI Europe (dividendes réinvestis), représentatif des principales capitalisations boursières des pays européens, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion oriente son portefeuille vers les actions des sociétés européennes cotées. Elle s'appuie, à ce titre, sur une analyse financière combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). Parmi les critères ESG, on peut citer par exemple la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. Le fonds met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;

approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G

Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. Ces émetteurs sont notés de A à D.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Ainsi, une gestion socialement responsable vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités sectorielles propres à chaque émetteur.

Des produits monétaires et obligataires peuvent également être sélectionnés.

Le Fonds bénéficie du label ISR

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique, visant à exclure les sociétés négativement notées sur la dimension ESG et à surpondérer les sociétés combinant des notations positives sur les deux dimensions ESG et financières. L'OPC est construit sous contrainte de déviations géographiques et sectorielles limitées et d'une Tracking Error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque) modérée, dans une fourchette de 1% à 3% en conditions normales de marché.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amundi.com](http://www.amundi.com) et/ou dans le prospectus).

**Rachat et transaction :** Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR.

**Politique de distribution :** Conformément aux dispositions du prospectus, les revenus nets et plus-values de cessions pourront être capitalisées ou distribuées à la discrétion de la Société de Gestion.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du Fonds est disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

**Risques supplémentaires** : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€1 780	€1 840
	Rendement annuel moyen	-82,2%	-28,7%
Scénario défavorable	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€8 390	€8 600
	Rendement annuel moyen	-16,1%	-3,0%
Scénario intermédiaire	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€10 220	€12 560
	Rendement annuel moyen	2,2%	4,7%
Scénario favorable	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€13 760	€15 250
	Rendement annuel moyen	37,6%	8,8%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2015 et le 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/09/2018 et le 29/09/2023

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/12/2018 et le 29/12/2023

### Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

### Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
<b>Coûts totaux</b>	€395	€1 216
<b>Incidence des coûts annuels**</b>	4,0%	2,1%

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,77% avant déduction des coûts et de 4,66% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,50% du montant investi / 250 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

## COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
<b>Coûts d'entrée</b>	Cela comprend des coûts de distribution de 2,50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 250 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation</b>	1,20% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	117,00 EUR
<b>Coûts de transaction</b>	0,29% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	28,67 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée :** 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres :** les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR pour plus de détails concernant les rachats.

## Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [complaints@amundi.com](mailto:complaints@amundi.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

## Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

**Performance passée :** Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Scénarios de performance :** Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

## Produit

# AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR - I

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.  
FR0010807842 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/06/2024.

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Parts de AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

**Durée :** La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

**Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») :** Actions internationales

**Objectifs :** En souscrivant à AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR, vous investissez dans des actions des entreprises européennes en tenant compte de critères ESG et liés au développement durable.

L'objectif est de réaliser une performance supérieure ou égale à celle de son indice de référence, le MSCI Europe (dividendes réinvestis), représentatif des principales capitalisations boursières des pays européens, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion oriente son portefeuille vers les actions des sociétés européennes cotées. Elle s'appuie, à ce titre, sur une analyse financière combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). Parmi les critères ESG, on peut citer par exemple la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. Le fonds met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;

approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G

Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. Ces émetteurs sont notés de A à D.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Ainsi, une gestion socialement responsable vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités sectorielles propres à chaque émetteur.

Des produits monétaires et obligataires peuvent également être sélectionnés.

Le Fonds bénéficie du label ISR

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique, visant à exclure les sociétés négativement notées sur la dimension ESG et à surpondérer les sociétés combinant des notations positives sur les deux dimensions ESG et financières. L'OPC est construit sous contrainte de déviations géographiques et sectorielles limitées et d'une Tracking Error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque) modérée, dans une fourchette de 1% à 3% en conditions normales de marché.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amundi.com](http://www.amundi.com) et/ou dans le prospectus).

**Rachat et transaction :** Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR.

**Politique de distribution :** Conformément aux dispositions du prospectus, les revenus nets et plus-values de cessions pourront être capitalisées ou distribuées à la discrétion de la Société de Gestion.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du Fonds est disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

**Risques supplémentaires** : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€1 780	€1 840
	Rendement annuel moyen	-82,2%	-28,7%
Scénario défavorable	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€8 410	€8 680
	Rendement annuel moyen	-15,9%	-2,8%
Scénario intermédiaire	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€10 230	€12 700
	Rendement annuel moyen	2,3%	4,9%
Scénario favorable	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€13 800	€15 470
	Rendement annuel moyen	38,0%	9,1%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2015 et le 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/02/2018 et le 28/02/2023

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/12/2018 et le 29/12/2023

### Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

### Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

## Investissement 10 000 EUR

Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
<b>Coûts totaux</b>	€356	€960
<b>Incidence des coûts annuels**</b>	3,6%	1,7%

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,58% avant déduction des coûts et de 4,90% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,50% du montant investi / 250 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

## COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
<b>Coûts d'entrée</b>	Cela comprend des coûts de distribution de 2,50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 250 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation</b>	0,80% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	78,00 EUR
<b>Coûts de transaction</b>	0,29% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	28,67 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. <b>La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.</b>	0,00 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée** : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres** : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR pour plus de détails concernant les rachats.

## Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [complaints@amundi.com](mailto:complaints@amundi.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

## Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

**Performance passée** : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Scénarios de performance** : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

## Produit

# AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR - I2

*Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.*

*FR0010807859 - Devise : EUR*

*Site Internet de la société de gestion : [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)*

*Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.*

*L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.*

*Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF .*

*Date de production du document d'informations clés : 01/06/2024.*

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Parts de AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

**Durée :** La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

**Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») :** Actions internationales

**Objectifs:** En souscrivant à AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR, vous investissez dans des actions des entreprises européennes en tenant compte de critères ESG et liés au développement durable.

L'objectif est de réaliser une performance supérieure ou égale à celle de son indice de référence, le MSCI Europe (dividendes réinvestis), représentatif des principales capitalisations boursières des pays européens, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion oriente son portefeuille vers les actions des sociétés européennes cotées. Elle s'appuie, à ce titre, sur une analyse financière combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). Parmi les critères ESG, on peut citer par exemple la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. Le fonds met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;

approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G

Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. Ces émetteurs sont notés de A à D.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Ainsi, une gestion socialement responsable vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités sectorielles propres à chaque émetteur.

Des produits monétaires et obligataires peuvent également être sélectionnés.

Le Fonds bénéficie du label ISR

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique, visant à exclure les sociétés négativement notées sur la dimension ESG et à surpondérer les sociétés combinant des notations positives sur les deux dimensions ESG et financières. L'OPC est construit sous contrainte de déviations géographiques et sectorielles limitées et d'une Tracking Error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque) modérée, dans une fourchette de 1% à 3% en conditions normales de marché.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amundi.com](http://www.amundi.com) et/ou dans le prospectus).

**Rachat et transaction :** Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR.

**Politique de distribution :** Conformément aux dispositions du prospectus, les revenus nets et plus-values de cessions pourront être capitalisées ou distribuées à la discrétion de la Société de Gestion.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du Fonds est disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

**Risques supplémentaires** : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€1 780	€1 840
	Rendement annuel moyen	-82,2%	-28,7%
Scénario défavorable	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€8 420	€8 770
	Rendement annuel moyen	-15,8%	-2,6%
Scénario intermédiaire	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€10 260	€12 810
	Rendement annuel moyen	2,6%	5,1%
Scénario favorable	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€13 820	€15 560
	Rendement annuel moyen	38,2%	9,2%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2015 et le 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/09/2018 et le 29/09/2023

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/12/2018 et le 29/12/2023

### Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

### Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

– 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
<b>Coûts totaux</b>	€346	€899
<b>Incidence des coûts annuels**</b>	3,5%	1,6%

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,66% avant déduction des coûts et de 5,08% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,50% du montant investi / 250 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

## COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
<b>Coûts d'entrée</b>	Cela comprend des coûts de distribution de 2,50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 250 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation</b>	0,70% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	68,25 EUR
<b>Coûts de transaction</b>	0,29% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	28,67 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée** : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres** : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR pour plus de détails concernant les rachats.

## Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [complaints@amundi.com](mailto:complaints@amundi.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

## Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

**Performance passée** : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Scénarios de performance** : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Objectif :** Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.

Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## Produit

# AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR - Z (C)

**Société de gestion :** Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.  
FR0013252806 - Devise : EUR

**Site Internet de la société de gestion :** [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/06/2024.

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Parts de AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

**Durée :** La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

**Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») :** Actions internationales

**Objectifs :** En souscrivant à AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR, vous investissez dans des actions des entreprises européennes en tenant compte de critères ESG et liés au développement durable.

L'objectif est de réaliser une performance supérieure ou égale à celle de son indice de référence, le MSCI Europe (dividendes réinvestis), représentatif des principales capitalisations boursières des pays européens, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion oriente son portefeuille vers les actions des sociétés européennes cotées. Elle s'appuie, à ce titre, sur une analyse financière combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). Parmi les critères ESG, on peut citer par exemple la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. Le fonds met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;

approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G

Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. Ces émetteurs sont notés de A à D.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Ainsi, une gestion socialement responsable vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités sectorielles propres à chaque émetteur.

Des produits monétaires et obligataires peuvent également être sélectionnés.

Le Fonds bénéficie du label ISR

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique, visant à exclure les sociétés négativement notées sur la dimension ESG et à surpondérer les sociétés combinant des notations positives sur les deux dimensions ESG et financières. L'OPC est construit sous contrainte de déviations géographiques et sectorielles limitées et d'une Tracking Error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque) modérée, dans une fourchette de 1% à 3% en conditions normales de marché.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amundi.com](http://www.amundi.com) et/ou dans le prospectus).

**Rachat et transaction :** Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR.

**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.  
La valeur liquidative du Fonds est disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans. Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

**Risques supplémentaires** : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€1 740	€1 790
	Rendement annuel moyen	-82,6%	-29,1%
Scénario défavorable	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€8 220	€8 670
	Rendement annuel moyen	-17,8%	-2,8%
Scénario intermédiaire	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€10 020	€12 630
	Rendement annuel moyen	0,2%	4,8%
Scénario favorable	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€13 480	€15 300
	Rendement annuel moyen	34,8%	8,9%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2015 et le 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2014 et le 30/09/2019

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/12/2018 et le 29/12/2023

### Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

### Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
<b>Coûts totaux</b>	€584	€1 071
<b>Incidence des coûts annuels**</b>	5,9%	2,0%

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,80% avant déduction des coûts et de 4,78% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

## COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
<b>Coûts d'entrée</b>	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation</b>	0,55% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	52,25 EUR
<b>Coûts de transaction</b>	0,29% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	27,94 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. <b>La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.</b>	4,28 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée** : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres** : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR pour plus de détails concernant les rachats.

## Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [complaints@amundi.com](mailto:complaints@amundi.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

## Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

**Performance passée** : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Scénarios de performance** : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

## Produit

# AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR - Z (D)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0013257219 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/06/2024.

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Parts de AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

**Durée :** La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

**Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») :** Actions internationales

**Objectifs :** En souscrivant à AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR, vous investissez dans des actions des entreprises européennes en tenant compte de critères ESG et liés au développement durable.

L'objectif est de réaliser une performance supérieure ou égale à celle de son indice de référence, le MSCI Europe (dividendes réinvestis), représentatif des principales capitalisations boursières des pays européens, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion oriente son portefeuille vers les actions des sociétés européennes cotées. Elle s'appuie, à ce titre, sur une analyse financière combinée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). Parmi les critères ESG, on peut citer par exemple la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance. L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG. Le fonds met en oeuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;

approche d'exclusion normative et sectorielle: exclusions de l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac selon la politique d'exclusion d'Amundi en vigueur. Ces émetteurs sont notés G

Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. Ces émetteurs sont notés de A à D.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Ainsi, une gestion socialement responsable vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités sectorielles propres à chaque émetteur.

Des produits monétaires et obligataires peuvent également être sélectionnés.

Le Fonds bénéficie du label ISR

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement. La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique, visant à exclure les sociétés négativement notées sur la dimension ESG et à surpondérer les sociétés combinant des notations positives sur les deux dimensions ESG et financières. L'OPC est construit sous contrainte de déviations géographiques et sectorielles limitées et d'une Tracking Error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque) modérée, dans une fourchette de 1% à 3% en conditions normales de marché.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amundi.com](http://www.amundi.com) et/ou dans le prospectus).

**Rachat et transaction :** Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur liquidative). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR.

**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe de parts de distribution, les revenus de l'investissement sont distribués.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du Fonds est disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans. Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

**Risques supplémentaires** : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€1 740	€1 790
	Rendement annuel moyen	-82,6%	-29,1%
Scénario défavorable	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€8 220	€8 670
	Rendement annuel moyen	-17,8%	-2,8%
Scénario intermédiaire	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€10 030	€12 640
	Rendement annuel moyen	0,3%	4,8%
Scénario favorable	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€13 500	€15 310
	Rendement annuel moyen	35,0%	8,9%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2015 et le 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2014 et le 30/09/2019

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/12/2018 et le 29/12/2023

### Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

### Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
<b>Coûts totaux</b>	€582	€1 059
<b>Incidence des coûts annuels**</b>	5,9%	2,0%

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,80% avant déduction des coûts et de 4,80% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

## COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
<b>Coûts d'entrée</b>	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation</b>	0,55% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	52,25 EUR
<b>Coûts de transaction</b>	0,29% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	27,94 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. <b>La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.</b>	2,47 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée** : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres** : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR pour plus de détails concernant les rachats.

## Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [complaints@amundi.com](mailto:complaints@amundi.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

## Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

**Performance passée** : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Scénarios de performance** : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :  
AMUNDI ACTIONS EUROPE ISR

Identifiant d'entité juridique :  
969500PJ3CFLIJZY2D13

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



X

Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: \_\_\_\_\_



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: \_\_\_\_\_



Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **72,15 %** d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **MSCI EUROPE (15)**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des composants en fonction de caractéristiques

environnementales et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Le produit est labellisé ISR (Investissement socialement responsable). Il a cherché tout au long de l'année à promouvoir les 3 dimensions (environnementale, sociale et de gouvernance) en prenant en compte de la notation ESG des émetteurs dans la construction du portefeuille.

La notation ESG des émetteurs vise à apprécier leur capacité à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse évalue ainsi leurs comportements Environnementaux, Sociétaux et en termes de Gouvernance en leur attribuant une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), de sorte à réaliser une appréciation plus globale des risques.

1. Le portefeuille a constamment appliqué la politique d'exclusion d'Amundi suivante :

- les exclusions légales sur l'armement controversé ;
- les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial (UN Global Compact), sans mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur le Charbon et le Tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)).

2. Aucun investissement n'a été réalisé dans des émetteurs notés F ou G. Pour tout émetteur dont la note a été dégradée en F ou G, les titres déjà présents dans le portefeuille sont vendus dans un délai conforme aux engagements pris dans le prospectus du produit.

3. La note ESG moyenne pondérée du portefeuille a constamment été supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement du produit après élimination des 20% des plus mauvais émetteurs.

4. Le produit a favorisé les émetteurs les mieux notés au sein de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion (approche " best in class "). A l'exception des exclusions ci-dessus, tous les secteurs économiques sont représentés dans cette approche et l'OPC peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-inclass ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **1.154 (C)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **0.788 (C)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à

travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

A la fin de la période précédente, la note ESG moyenne pondérée du portefeuille était de 1.137 (C) et la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement ESG était de 0.771 (C).

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

**Les principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

- ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

*Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*



### **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?**

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les

questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).

- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **du 01/11/2023 au 31/10/2024**

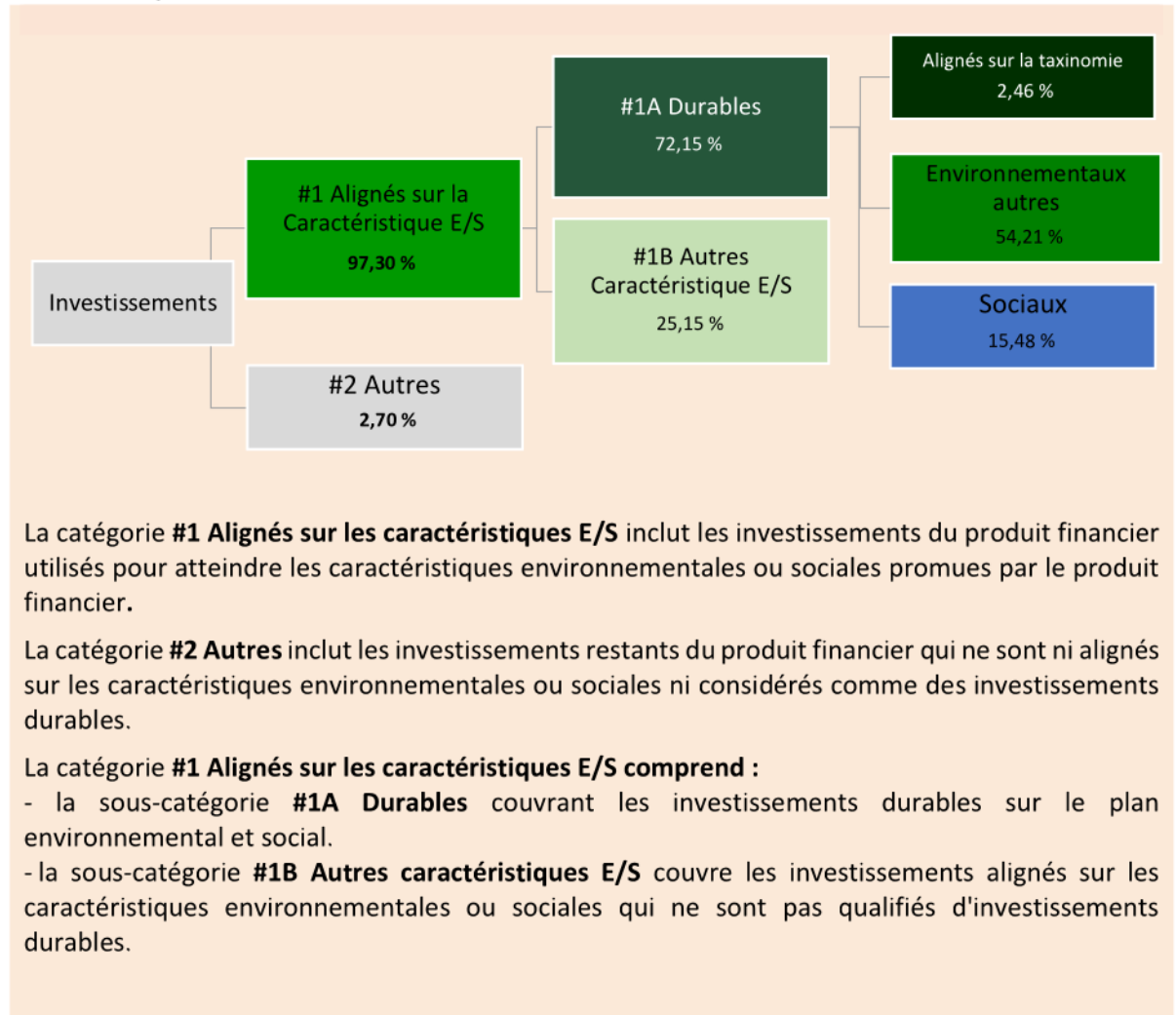
Investissements les plus importants	Secteur	Sous-secteur	Pays	% d'actifs
NOVO NORDISK A/S-B	Santé	Pharmacie, Biotech. & Sciences de la Vie	Danemark	4,18 %
SIEMENS AG-REG	Industrie	Biens d'équipement	Allemagne	2,86 %
ASML HOLDING NV	Technologies de l'info.	Semi-conducteurs & Equipement de fabrication	Pays-Bas	2,66 %
SAP SE / XETRA	Technologies de l'info.	Logiciels & Services Informatiques	Allemagne	2,37 %
SAFRAN SA	Industrie	Biens d'équipement	France	2,11 %
HERMES INTERNATIONAL	Conso Cyclique	Biens de conso. durables & vêtement	France	2,08 %
SHELL PLC GBP	Énergie	Pétrole et Gaz	Royaume-Uni	2,06 %
ASTRAZENECA GBP	Santé	Pharmacie, Biotech. & Sciences de la Vie	Royaume-Uni	2,00 %
NOVARTIS AG-REG	Santé	Pharmacie, Biotech. & Sciences de la Vie	Suisse	1,98 %
ROCHE HLDG AG-GENUSS	Santé	Pharmacie, Biotech. & Sciences de la Vie	Suisse	1,87 %
ABB LTD-REG	Industrie	Biens d'équipement	Suisse	1,78 %
3I GROUP PLC	Finance	Services financiers	Royaume-Uni	1,75 %
RELX PLC	Industrie	Services commerciaux & professionnels	Royaume-Uni	1,72 %
SWISS RE AG	Finance	Assurance	Suisse	1,72 %
LLOYDS BANKING	Finance	Banques	Royaume-Uni	1,70 %



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

### Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



### Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Industrie	Biens d'équipement	14,01 %

<i>Santé</i>	<i>Pharmacie, Biotech. &amp; Sciences de la Vie</i>	13,42 %
<i>Finance</i>	<i>Banques</i>	8,87 %
<i>Conso non Cyclique</i>	<i>Alimentation, Boisson &amp; Tabac</i>	6,01 %
<i>Finance</i>	<i>Assurance</i>	5,88 %
<i>Finance</i>	<i>Services financiers</i>	4,66 %
<i>Énergie</i>	<i>Pétrole et Gaz</i>	4,54 %
<i>Matériaux</i>	<i>Chimie</i>	4,44 %
<i>Conso Cyclique</i>	<i>Biens de conso. durables &amp; vêtement</i>	4,22 %
<i>Technologies de l'info.</i>	<i>Semi-conducteurs &amp; Equipement de fabrication</i>	3,53 %
<i>Conso non Cyclique</i>	<i>Produits ménagers, hygiène et beauté</i>	3,17 %
<i>Services publics</i>	<i>Services publics d'électricité</i>	2,88 %
<i>Technologies de l'info.</i>	<i>Logiciels &amp; Services Informatiques</i>	2,72 %
<i>Industrie</i>	<i>Services commerciaux &amp; professionnels</i>	2,50 %
<i>Services de communication</i>	<i>Services télécom</i>	2,16 %
<i>Santé</i>	<i>Services &amp; Equipements de Santé</i>	1,99 %

<i>Conso Cyclique</i>	<i>Consumer Discretionary Distribution &amp; Retail</i>	1,91 %
<i>Conso Cyclique</i>	<i>Services à la consommation</i>	1,90 %
<i>Conso Cyclique</i>	<i>Automobiles &amp; Composants</i>	1,73 %
<i>Matériaux</i>	<i>Métaux et mines.</i>	1,33 %
<i>Conso non Cyclique</i>	<i>Consumer Staples Distribution &amp; Retail</i>	1,05 %
<i>Industrie</i>	<i>Transports</i>	0,97 %
<i>Services de communication</i>	<i>Médias et Divertissement</i>	0,84 %
<i>Services publics</i>	<i>Multi-Utilitaires</i>	0,83 %
<i>Immobilier</i>	<i>Foncières / Développeurs immobiliers</i>	0,77 %
<i>Technologies de l'info.</i>	<i>Technologie, Matériel et équipement</i>	0,53 %
<i>Immobilier</i>	<i>REITs</i>	0,45 %
<i>Autres</i>	<i>Autres</i>	0,00 %
<i>Liquidités</i>	<i>Liquidités</i>	2,70 %



### **Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?**

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 2,46 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:  
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus

provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup>?**

Oui:

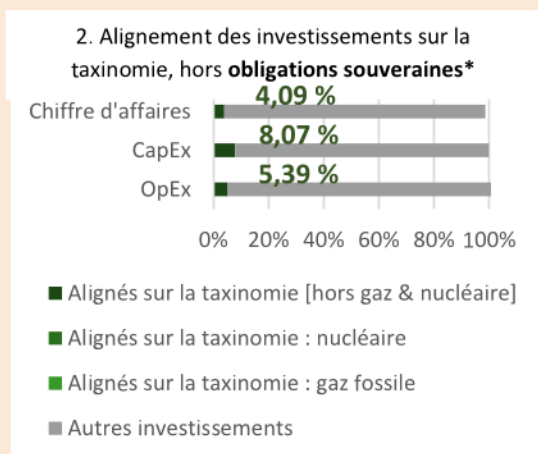
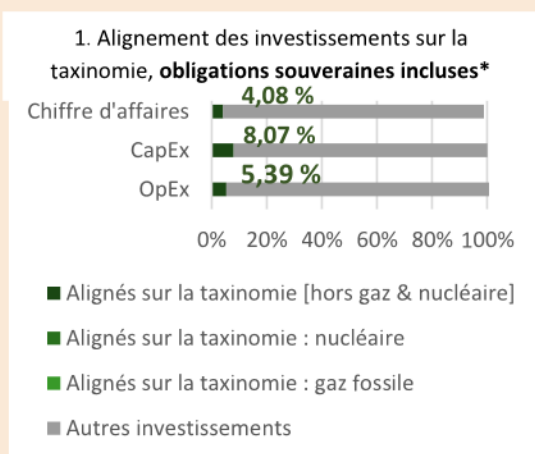
Dans le gaz fossile  Dans l'énergie nucléaire

Non

Des données fiables concernant l'alignement à la taxinomie européenne pour le gaz fossile et l'énergie nucléaire n'étaient pas disponibles au cours de la période.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

**Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.**




\* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

**Les activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Au 31/10/2024, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,28 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 2,35 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

- ***Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?***

A la fin de la période précédente, le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie était de 1.86%.



#### **Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?**

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de **54,21 %** à la fin de la période.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



#### **Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?**

La part des investissements durables sur le plan social était de **15,48 %** à la fin de la période.



#### **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?**

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



#### **Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?**

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

**Les indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

## MENTIONS LÉGALES

Amundi Asset Management

Siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France.

Adresse postale : 91-93 boulevard Pasteur CS21564 75730 Paris Cedex 15 - France.

Tél. +33 (0)1 76 33 30 30- amundi.com

Société par Actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 euros - Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 04 000 036.

Siren : 437 574 452 RCS Paris - Siret : 43757445200029 - Code APE : 6630 Z - N° Identification

TVA : FR58437574452.

---

**Amundi**  
Investment Solutions

**La confiance, ça se mérite**